



L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / DIMANCHE 10 MARS 2024 // N°766 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES

ÉLECTION DE L'ALGÉRIE À LA VICE-PRÉSIDENTIE

Lire en page 03



MONDIAL DE GYMNASTIQUE
KAYLIA NEMOUR ARRACHE LA MÉDAILLE D'OR À L'ÉTAPE DE BAKOU

Lire en page 16



TAYEB ZITOUNI :
477 MARCHÉS DE PROXIMITÉ OUVERTS PENDANT LE RAMADHAN

Lire en page 16



LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ADOPTE UNE RÉOLUTION APPELANT À UN CSEZ-LE-FEU AU SOUDAN

L'ALGÉRIE A PESÉ DE TOUT SON POIDS EN FAVEUR DU PROJET DE RÉOLUTION

Lire en page 03



Lire en page 04

AU 155^E JOUR DU CONFLIT
LE BILAN DES VICTIMES CIVILES S'ALOURDIT



«LE POINT» EN FAIT UNE FIXATION

FRANCE-ALGÉRIE : « L'OBSESSION ALGÉRIENNE »



Déjà chargé par des « journalistes à charge », éditorialistes (BHL), ex-nervis du Maroc (dénoncés par des lanceurs d'alerte, et qui étaient payés à 6 000 euros l'article), ex-diplomates nostalgiques (encore en service), etc., l'hebdo Le Point en fait parfois trop au risque de se décrédibiliser. Cette semaine, on a eu droit à une critique acerbe contre Mohamed Lahcen Zeghidi, coprésident de la commission mixte d'historiens du mémoriel Algérie-France. Le titre

annonce déjà la couleur : « L'obsession du butin de guerre ». Puis un net : « Les exigences algériennes au sein de la commission d'historiens débordent le cadre d'apaisement mémoriel : une suite logique à une démarche trop politique ». Pour Le Point, « à scruter le discours de la partie algérienne de la commission mixte d'historiens, on ne peut que constater un certain déphasage avec la partie française, malgré les assurances de Benjamin Stora, coprésident de cette commission ».

Et d'argumenter par un fait anodin concernant une déclaration de Zeghidi, en conférence à Tizi Ouzou, et qui disait : « Nous sommes en train de livrer une bataille qui est celle de la récupération des archives nationales pour laquelle a été instituée d'ailleurs la commission algéro-française pour la mémoire et l'histoire. ». Une déclaration tout à fait correcte et légitime, entrant dans le cadre des objectifs nationaux. Mais pour Le Point, il s'agit « d'éléments de langage qui rompent avec l'esprit d'apaisement et du travail en commun ».

YAHIA BOUAZIZ, ABOU EL KACEM SAÂDALLAH, MAHFOUD KADDACHE, ETC., EN RÉFÉRENCES CRÉATION D'UNE ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'HISTOIRE

Les participants au premier séminaire sur "La mémoire et la problématique de l'écriture de l'histoire nationale" ont appelé jeudi à la création d'une école nationale supérieure d'histoire.

Le communiqué final couronnant les travaux de ce séminaire ayant réuni plus de 125 professeurs et chercheurs et plus de 20 laboratoires scientifiques spécialisés a mis en avant l'importance de la valorisation du patrimoine historique et culturel, de la préservation de l'identité nationale et de la consolidation de la cohésion sociale à travers la création d'une école nationale supérieure d'histoire et d'une association nationale des historiens algériens, dans le souci d'unifier les visions des historiens et d'accompagner les orientations de l'Etat algérien en matière d'histoire et de mémoire. Les participants ont

également recommandé l'ouverture d'une formation doctorale dans le domaine de l'histoire nationale et des questions liées à la Mémoire dans le cadre d'une coordination entre les ministères des Moudjahidine et des Ayants droit et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. Dans une allocution prononcée à la clôture des travaux du séminaire, le ministre des Moudjahidine et des Ayants droits, Laid Rebiga, a affirmé que l'Etat algérien, conduit par le président de la République, "est prêt à accompagner les historiens dans leurs recherches et leurs efforts au service de l'intérêt général, de l'unité nationale et de l'histoire". A ce propos, un hommage a été rendu à vingt (20) historiens algériens dont les défunts Yahia Bouaziz, Abou El Kacem Saâdallah, Mahfoud Kaddache.

GÉNOCIDE SIONISTE : UN RAPPORTEUR DE L'ONU AFFIRME QUE 70% DES MAISONS À GHAZA SONT DÉTRUITES



Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit au logement, Balakrishnan Rajagopal, a affirmé que les destructions dans la bande de Ghaza sont sans précédent, affectant 70% des maisons, indiquant que ce qui se passe relève des crimes de génocide. En marge de sa participation à la 55^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève, Rajagopal a qualifié les actions de

l'entité sioniste d'actions «contre le système (des Nations unies) dans tous les sens du terme», suite à la décision de mesures de précaution prises par la Cour internationale de justice contre l'occupant sioniste le 26 janvier. Il a rappelé que la Cour a statué que l'entité sioniste ne devrait pas se livrer à des actes qui pourraient constituer un crime de génocide. «L'entité sioniste mène des attaques avec

des objectifs spécifiques qui signifient davantage de meurtres et de destructions, en particulier des violations du droit international. Malheureusement, il n'y a aucun doute que ce qui a commencé comme une agression avec quelques violations courantes du droit de la guerre s'est progressivement transformé en crimes contre l'humanité et maintenant en actes de génocide», a-t-il expliqué. Il a souligné que les destructions à Ghaza sont «sans précédent» par rapport à d'autres conflits récents, notamment à d'autres villes détruites dans l'histoire.

Il a souligné que 70% des maisons dans toute la bande de Ghaza ont été détruites, signalant que 80% des logements du nord de l'enclave ont été rasés, en plus de la destruction de l'ensemble des infrastructures civiles.

AÉROPORT INTERNATIONAL D'ALGER : LE P-DG MEDIOUNI APPELLE LES COMMERÇANTS À BAISSER LES PRIX DES PRODUITS

Le Président-Directeur Général de la Société de Gestion des Services et Infrastructures Aéroportuaires d'Alger (SGSIA), Said Mokhtar Mediouni, a appelé les commerçants opérant au sein de l'infrastructure aéroportuaire à réduire les prix des produits de consommation. Lors d'une réunion tenue mercredi dernier avec les partenaires commerciaux actifs à l'Aéroport d'Alger Houari-Boumediene, M. Mediouni a discuté des revendications desdits partenaires, notamment le prix de la location, en leur promettant de revoir la procédure de location, indique un communiqué de la SGSIA. En contre-

partie, le P-DG a exigé de ses partenaires une amélioration de la qualité des services, ainsi qu'une révision à la baisse des prix des produits, notamment de l'eau et du café, précise la même source. Plus grande infrastructure aéroportuaire du pays, l'aéroport Houari-Boumediene d'Alger reçoit un flux considérable de passagers. Le nombre de voyageurs à travers cet aéroport était de 6,5 millions en 2022. Pour l'année en cours, la Société de gestion des services et infrastructures aéroportuaires d'Alger (SGSIA) indique que le nombre de voyageurs devrait atteindre 9 à 9,5 millions en 2024.

MANIFESTATIONS ET PROTESTATIONS À IDLIB : ANKARA A-T-ELLE DÉCIDÉ DE METTRE FIN AU RÔLE D'AL-JULANI ?

Parce que Ankara se rend compte de la difficulté de mettre en œuvre des projets, ou de supposés règlements, alors qu'elle est bras dessus bras dessous avec Al-Julani, et que son organisation «Hay'at Tahrir al-Sham» est en tête des listes de terrorisme en Syrie et dans la plupart des pays du monde, il lui est de plus en plus difficile de continuer à le

placer encore au premier rang de la table des règlements et des solutions proposés pour la Syrie. De ce fait, il est devenu urgent de l'en éjecter. Depuis plus de deux bonnes semaines, et jusqu'à aujourd'hui, les manifestations scandant des slogans visant à renverser Abou Muhammad al-Julani, le chef de l'organisation terroriste Hay'at Tahrir al-Sham, qui

contrôle Idlib et ses environs, et une partie de la région, les campagnes d'Alep et de Lattaquié, ne se sont pas arrêtées. Ces manifestations ont commencé dans la campagne d'Idlib, jusqu'au centre de la ville d'Idlib elle-même, où se trouve le contrôle de sécurité complet d'al-Julani et de ses satellites, puis elles se sont étendues à la périphérie occidentale d'Alep

et à certaines zones de la campagne de Raqqa qui sont sous le contrôle des factions fidèles à la Turquie, y compris celles soumises à al-Julani et faisant partie des formations de son corps. Il est vrai que ce moyen d'expression de colère ou de protestation contre Al-Julani et son pouvoir n'est pas nouveau, mais c'est le plus large et le plus dynamique de tous,

depuis que Hay'at Tahrir Al-Sham a pris le contrôle de zones plus vastes du territoire, au nord-ouest du pays, et Al-Julani y est devenu l'homme le plus puissant.

De ce fait, estiment les observateurs connaisseurs du dossier sécuritaire en Syrie, les jours d'Al Julani sont comptés. Reste pour la Turquie à trouver le moyen de l'enterrer.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information
édité par la

SARL ADRA COM

Adresse : Maison de la
presse Abdelkader safir,
02 Rue Farid Zouiouache,
Kouba, Alger

Tel/FAX Administration
et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION:

ZAHIR MEHDAOUI

zahir.mehdaoui1969@gmail.com

Email:

redaction@express-dz.com

Site Web:

www.lexpressquotidien.dz
/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur
de l'administration
et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@expressquotidien.dz

**Impression SIA
Alger Bab Ezzouar**

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
**L'Entreprise Nationale
de communication d'Édition
et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur
Alger**

Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ADOPTE UNE RÉOLUTION APPELANT À UN CESSEZ-LE-FEU AU SOUDAN

L'Algérie a pesé de tout son poids en faveur du projet de résolution

Le conflit entre les forces armées soudanaises (SAF) et les forces paramilitaires de soutien rapide (RSF) a éclaté en avril de l'année dernière dans la capitale et ses environs. Au cours des onze mois qui ont suivi, les combats se sont étendus, faisant des milliers de victimes, chassant des millions de personnes de leur foyer et plongeant le Soudan dans une grave crise humanitaire.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté vendredi une résolution clé sur le Soudan, appelant à un cessez-le-feu pendant le mois de Ramadhan. Dans la résolution 2724 (2024), adoptée avec 14 voix pour et une abstention, le Conseil a également appelé toutes les parties au conflit à rechercher une solution durable au conflit par le dialogue. Dans sa résolution, le Conseil de sécurité s'est déclaré gravement préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire, notamment par l'insécurité alimentaire aiguë « au niveau de la crise ou pire », en particulier dans la région du Darfour, ainsi que par les informations persistantes faisant état de violations du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme, y compris de cas de violence sexuelle dans le cadre du conflit. Il a exhorté toutes les parties au conflit à « faire en sorte que tous les obstacles existants soient levés et à permettre un accès humanitaire complet, rapide, durable, sûr et sans entrave, y compris d'un côté à l'autre des frontières et des lignes de front, à s'acquitter des obligations mises à leur charge par le droit international humanitaire, notamment celle de protéger les civils et les biens de caractère civil, et à respecter les engagements pris au titre de la Déclaration d'engagement à protéger les civils du Soudan (« Déclaration de Djedda »). Il a également encouragé Ramtane Lamamra, l'Envoyé personnel du Secrétaire général, à user de ses bons offices auprès des parties et des voisins du Soudan, en complétant et en coordonnant les efforts de paix régionaux. L'Algérie s'est mobilisée au Conseil de sécurité pour que la communauté internationale trouve un règlement à cette crise sous l'égide des Nations unies. Son représentant permanent auprès des Nations-Unies, Amar Bendjama, a appelé, au nom des membres A3+ (Algérie, Mozambique, Sierra Leone et Guyane), les parties au conflit au Soudan à saisir l'opportunité du mois de Ramadhan pour déclarer un cessez-le-feu immédiat et s'engager sur la voie de l'apaisement et de la retenue pour une paix durable au Soudan. S'ex-



primant au nom des membres A3+ au cours d'une réunion jeudi de l'Assemblée générale de l'ONU sur la situation au Soudan, Bendjama, après avoir déploré la non-résolution de la crise dans ce pays après près d'un an et la détérioration de la situation humanitaire, a appelé les parties au conflit à saisir le mois sacré du Ramadhan afin de déclarer un cessez-le-feu immédiat et à privilégier la voie du dialogue. Son vœu a été exaucé. Amar Bendjama a salué, au nom des membres du groupe A3+ (Algérie, Mozambique, Sierra Leone et Guyane), l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution appelant à un cessez-le-feu « immédiat » pendant le mois de Ramadhan au Soudan, y voyant « une étape importante qui ouvrira la voie à un Soudan pacifique et stable ». « L'A3+ exprime sa gratitude au Royaume-Uni pour les efforts constants déployés malgré les contraintes de temps présentes au cours du processus de négociation. Nous pensons que cette résolution contribuera sans aucun doute de manière significative au bien-être de la population soudanaise », a souligné M. Bendjama au nom du groupe A3+, dans une Déclaration commune sur la situation au Soudan. « Aujourd'hui marque une étape importante qui ouvrira la voie à un Soudan pacifique et stable, grâce à l'adoption par

le Conseil de sécurité de cette même résolution appelant à un cessez-le-feu pendant le mois sacré de Ramadhan », a-t-il poursuivi. Rappelons que, récemment, le président du Soudan, le général Abdel Fattah al-Burhan, a été reçu par le Président Tebboune. Et en accueillant le président du Conseil de souveraineté transitoire de la République du Soudan, Abdel Fattah al-Burhan, et en lui réservant un accueil solennel, au siège de la présidence de la République, l'Algérie montre toute son attention et son assiduité pour ce dossier hautement stratégique pour la région saharo-sahélienne. Bien qu'il ait été occulté par les deux guerres en Ukraine et en Palestine, le dossier soudanais fait actuellement partie des dossiers prioritaires pour les Affaires étrangères, car, c'est important de le souligner, trop de puissances régionales s'y activent pour provoquer une déflagration totale dans la triple région maghrébo-saharo-sahélienne. Chaque partie, malheureusement, a ses priorités, ses objectifs et son agenda. Considéré de ce point de vue-là, le dossier soudanais est plus important parce qu'il concerne, comme celui du Mali, notre propre sécurité nationale. Au Soudan, le duo Emirats-Israël, attiré par les mines d'or, y a déjà provoqué des dégâts importants. Toutefois, le jeu des Emiratis a fini par être

percé à jour par le général al-Burhan qui les a chassés manu militari du pays, sous bonne escorte. A partir du Sud libyen, ils convoaient des armes et des hommes de troupe à « Hemetti » contre al-Burhan, attisant encore les feux de la guerre dans ce pays meurtri, et provoquant l'exode de plus de deux millions de personnes. Complices de Mohamed Hamdane Doglo « Hametti » pour l'extraction et l'achat, à moindre coût, de l'or soudanais, trafiquant en dehors de toute légalité, ils avaient saigné à blanc le Soudan et fait fructifier leur fonds propre en or, faisant de Dubaï une place mondiale de la vente d'or. Mais il n'y a pas que l'or, le pétrole (celui du Niger provoquera sous peu de semblables chambardements) et les minerais qui intéressent le jeu des stratégies de puissance, car le Sahel est appelé à devenir le théâtre des opérations pour les dix prochaines années. Le retournement de Koulouba contre ceux qui lui ont apporté hier paix et tranquillité, en est la preuve la plus évidente. Le dossier Soudan est d'autant plus important pour Alger que ceux qui sont en train d'y mener des conspirations sont ceux-là mêmes qui mènent les conjurations au Mali et au Maroc, contre les intérêts de l'Algérie, bien évidemment.

Par Fayçal Oukaci

**ORGANISATION POUR
L'INTERDICTION DES ARMES
CHIMIQUES
ÉLECTION
DE L'ALGÉRIE
À LA VICE-PRÉSIDENTE**

L'Algérie a été élue, jeudi, à l'occasion de la 105^e session du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour représenter la région africaine, en la personne de l'Ambassadrice Salima Abdelhak, Représentante permanente de l'Algérie auprès de l'OIAC, pour occuper le poste de vice-présidente du Conseil.

La Représentante permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Ambassadrice Salima Abdelhak a été élue pour un mandat d'une durée d'un an à compter du 12 mai 2024. Lors du débat général de la 105^e session du Conseil exécutif de l'OIAC, qui se tient à La Haye du 5 au 8 mars, Mme Abdelhak a mis en garde contre « les risques de la réémergence des armes chimiques et de la menace de leur utilisation par des groupes non étatiques, notamment dans la conjoncture de conflits armés que connaît le monde actuellement ». Elle a exprimé « les préoccupations de l'Algérie concernant la tragédie palestinienne et condamné les actes et les atrocités commis par l'occupant israélien contre le peuple palestinien en violation flagrante du droit international ». Elle a souligné « le risque que la puissance occupante ait recours à l'usage d'armes chimiques dans sa guerre contre les Palestiniens, étant donné que l'entité sioniste n'est pas membre à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et n'est pas contrainte par ses dispositions ».

R.N.

LE COPRÉSIDENT DE LA COMMISSION CONJOINTE ALGÉRO-FRANÇAISE D'HISTORIENS, LAHCEN ZEGHIDI, SCEPTIQUE :

Les archives algériennes en France encore «cadenassées»

La Commission conjointe algéro-française d'historiens « Histoire et Mémoire » fait-elle du surplace ? On serait tenté de le croire aux dernières déclarations de Mohamed Lahcen Zeghidi, coprésident de ladite Commission, et qui a laissé entendre qu'« une bataille est aujourd'hui menée par l'Algérie pour récupérer l'ensemble des archives nationales spoliées et séquestrées en France ».

Les déclarations de façade de la partie française sont le côté clair de cette coopération épineuse sur le mémoriel, car il y a aussi le côté sombre : celui que les historiens algériens dénoncent comme étant des « lignes rouges » tracées et non déclarées, concernant les Archives algériennes entre les mains de l'Etat français, du moins pour certaines parties des archives, classées « secret d'Etat ». Pourtant, des garanties avaient été données par l'Élysée au travail des histo-

riens, et c'est justement ce qu'a dénoncé le coprésident de la commission conjointe algéro-française d'historiens, Mohamed Lahcen Zeghidi :

« Nous sommes en train de livrer une bataille qui est celle de la récupération des archives nationales pour laquelle a été instituée d'ailleurs la commission algéro-française pour la mémoire et l'histoire suite à la rencontre au sommet entre les Présidents Abdelmadjid Tebboune et Emmanuel Macron au mois d'août 2022 »

De même, « la mémoire constitue cette passerelle entre les deux pays », et « sans mémoire, point de relations entre les deux pays ». Il révèle que d'importants résultats ont été arrachés et beaucoup d'autres restent à réaliser, « notamment en matière d'archives de la période couvrant le 19^e siècle qui manque cruellement en Algérie tant que toute l'archive

de cette époque se trouve en France ». « Ce sont des kilomètres et des kilomètres d'archives qui concernent cette période du 19^e siècle qui sont emprisonnés dans les différents centres, musées et institutions français publiques et privés. Il ajoutera que bien que « les autorités françaises refusent de nous restituer cette archive militaire sous prétexte qu'elle est souveraine, nous avons tout de même récupéré plus de deux millions de documents ».

Zeghidi s'exprimait lors de la journée d'étude consacrée à l'emblématique héroïne de la résistance populaire, Lalla Fadhma Nsoumer, organisée récemment, dans le cadre des festivités de célébration de la Journée internationale de la femme par la direction locale de la culture et des arts au niveau de la maison de la Culture Mouloud-Mammeri de Tizi-Ouzou.

I.M.Amine

AU 155^E JOUR DU CONFLIT

Le bilan des victimes civiles s'alourdit

La guerre sioniste contre la bande de Gaza a fait, depuis le 7 octobre dernier, 110 000 victimes, entre morts, blessés et disparus, outre le déplacement de 90 % de la population de l'enclave palestinienne

La guerre sioniste contre la bande de Gaza a fait, depuis le 7 octobre dernier, 110 000 victimes, entre morts, blessés et disparus, outre le déplacement de 90 % de la population de l'enclave palestinienne. C'est ce qui ressort d'un communiqué du Bureau des médias du gouvernement de Gaza posté sur Telegram, au 155^e jour du conflit et repris par plusieurs médias.

Le communiqué du Bureau de presse gouvernemental rendu public, hier, indique que "la guerre a fait 110 000 victimes, entre morts, blessés et disparus depuis le 7 octobre 2023 et provoqué le déplacement de 90 % de la population gazaouie, qui a été contrainte de quitter son domicile."

Par ailleurs le bilan de l'agression sioniste s'est alourdi hier à 30.960 martyrs et 72.524 blessés, principalement des femmes et des enfants, a annoncé le ministère palestinien de la Santé.

Au moins 82 Palestiniens sont tombés en martyrs au cours des dernières 24 heures, a précisé le ministère dans un communiqué.

Un précédent bilan a fait état de 30.878 martyrs et 72.402 blessés. Ghaza continue de subir une agression barbare lancée il y a plus de cinq mois par l'armée sioniste qui persiste dans sa tyrannie en utilisant désormais la faim comme arme de guerre



contre le peuple palestinien, suscitant l'inquiétude de la communauté internationale qui se retrouve impuissante face à un drame sans précédent. Concernant les dégâts et pertes directs enregistrés à ce jour, le bureau de presse gouvernemental a souligné qu'ils se chiffraient à plus de 30 milliards de dollars.

Les pertes comprennent les dégâts causés aux habitations, aux installations et infrastructures, notamment aux réseaux routiers, électriques, d'eau et d'assainissement, selon le communiqué.

En raison de la guerre et des restrictions israéliennes, la population gazaouie, particulièrement celle des districts de Gaza et du nord de l'enclave palestinienne, est au bord de la famine, tandis qu'une grave pénurie de nourriture, d'eau, de médicaments et de carburant frappe ce territoire

à la suite du siège total imposé par Israël. Le conflit a provoqué le déplacement d'environ deux millions de Palestiniens à l'intérieur de la bande de Gaza, soumise à un blocus israélien depuis 17 ans.

Depuis le 7 octobre dernier, l'armée israélienne mène une guerre à outrance dans la bande de Gaza, avec le soutien de Washington, qui a tué des milliers de Palestiniens, en majorité des femmes et des enfants. Le conflit a provoqué également "des destructions massives et une catastrophe humanitaire sans précédent", selon l'Onu, ainsi que le déplacement forcé de près de 2 millions de personnes sur les 2,3 millions d'habitants qui vivent dans l'enclave palestinienne.

Pendant de temps l'aide humanitaire arrive au compte-goutte et dans des conditions dramatiques : cinq per-

sonnes ont été tuées vendredi par des colis largués par avion près du camp de réfugiés d'Al-Shati car les parachutes des caisses ne se sont pas ouverts. Cet accident illustre le danger de livrer l'aide par voie aérienne et l'ONU insiste sur la nécessité de sécuriser les livraisons terrestres. Selon elle, seule l'aide acheminée par camion peut répondre à la catastrophe humanitaire à Gaza. Par ailleurs, la présidente de la Commission européenne a annoncé, lors d'un déplacement à Chypre, l'arrivée prochaine d'un navire d'aide humanitaire à Gaza. Ursula von der Leyen a affirmé qu'il se préparait à quitter l'île méditerranéenne, alors que les donateurs internationaux ont mis en place un corridor maritime pour approvisionner l'enclave palestinienne.

Avec Agences

Madrid condamne les projets sionistes d'expansion des colonies

Le gouvernement espagnol « condamne fermement » les projets sionistes d'expansion de colonies en Cisjordanie occupée, qui prévoient la construction de nouveaux logements, et a exigé que l'entité sioniste revienne sur cette décision, selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères publié vendredi soir. « L'Espagne

condamne fermement l'approbation des plans d'expansion des colonies » sionistes en Cisjordanie, a déclaré le ministère. « Les colonies violent le droit international, sapent les efforts déployés afin de parvenir à une solution à deux états et constituent un obstacle à la paix », ajoute le texte. Selon l'ONG « La paix maintenant », la

construction de 3.426 unités de logement a été approuvée par un organisme officiel dans les colonies de Maale Adoumim et Kedar, situées à l'est d'Al Qods, ainsi qu'à Efrat, au sud de la ville.

Près d'un demi-million de personnes vivent actuellement dans les colonies sionistes de Cisjordanie, considérées comme illégales au

regard du droit international. Vendredi le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Volker Türk, a averti que l'expansion des colonies sionistes constituait « un crime de guerre » et menaçait d'éliminer « toute possibilité pratique » de création d'un Etat palestinien viable.

Y.B.

«Israël fait chanter la communauté internationale et poursuit son génocide»

Le ministère des Affaires étrangères a indiqué que l'occupation israélienne poursuit son génocide contre les palestiniens pour le 155 jours consécutifs, renforçant le déplacement des citoyens. Dans un communiqué publié hier, le ministère des Affaires étrangères a affirmé que le seul fait établi tout au long des jours d'agression est

qu'Israël continue de tuer notre peuple et de le pousser vers la migration et de transformer la bande de Gaza en une zone libre qui n'est pas adaptée à la vie humaine, et le deuxième fait est qu'Israël refuse de se conformer à toutes les résolutions, demandes et appels internationaux concernant les civils, pour les protéger et assurer

leurs besoins humains fondamentaux, notant que la communauté internationale, y compris ses alliés, est intervenu dans une spirale d'échecs répétés et de perte de crédibilité.

Il est devenu clair que l'occupation ne voulait pas et n'empêchait pas l'introduction d'une aide aux civils, utilisant la famine comme arme

d'agression et utilise toujours la couverture fournie par certains États pour leur permettre de poursuivre leur agression sous prétexte de légitime défense. Le droit international exigeait des sanctions dissuasives à l'encontre de la Puissance qui ne respectait pas ses obligations envers les civils palestiniens.

Wafa

UNION RÉVOLUTIONNAIRE DES FEMMES AFRICAINES :

LA LUTTE «INSPIRANTE» DES SAHRAOUIES POUR L'AUTODÉTERMINATION SALUÉE

L'Union révolutionnaire des femmes africaines (A-AWRU) a salué la lutte « inspirante » des femmes sahraouies qui ont joué un rôle important dans la résistance afin de permettre au peuple du Sahara occidental d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

« Notre parti s'inspire depuis longtemps de votre résistance, alors que votre peuple renverse victorieusement le joug du colonialisme espagnol. Nous sommes inspirés par la persévérance de votre résistance lorsque le Maroc a refusé à votre peuple sa victoire durement gagnée en occupant le Sahara occidental et en s'installant comme force colonisatrice », a souligné l'A-AWRU dans un message diffusé vendredi à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme (8 mars).

L'Union révolutionnaire a salué à l'occasion la résilience des femmes sahraouies, alors qu'elles ont été confrontées à l'emprisonnement, à la torture et à des disparitions forcées dans leur lutte pour la liberté et l'autodétermination ».

Tout en déplorant le blocage « délégué » par le Maroc d'un processus susceptible d'aboutir à une résolution (du conflit du Sahara occidental), l'A-AWRU a dénoncé « l'accaparement flagrant et continu des terres et le pillage par le Maroc des ressources appartenant au peuple sahraoui ».

« Chaque centimètre carré du Sahara occidental appartient au peuple sahraoui. Vous avez le droit absolu de résister par tous les moyens nécessaires, et nous sommes solidaires de votre lutte. Nous sommes à vos côtés dans la lutte contre l'impérialisme. Nous sommes à vos côtés dans la lutte contre le colonialisme », a martelé l'Union dans son message.

Dirigées par l'Union nationale des femmes sahraouies, les femmes de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) ont « une histoire de mobilisation qui inspire fierté compte tenu de leur pleine intégration dans la vie politique et sociale de la nation, et leur engagement dans les organes directeurs (de l'Etat sahraoui) », souligne encore l'Union révolutionnaire.

En ce jour qui rappelle les grandes contributions des femmes du monde entier, l'A-AWRU salue la détermination de la femme sahraouie à « résister haut et fort à l'oppression, sa capacité à prospérer dans les conditions difficiles de l'occupation » et rappelle que l'Union nationale des femmes sahraouies constitue « un brillant exemple de résistance révolutionnaire des femmes ».

Pour conclure, l'A-AWRU a exprimé son engagement à « sensibiliser les gens quant à la lutte du peuple sahraoui et à rappeler à tous ceux qui recherchent justice de se souvenir de son sort ».

Y.B.

CONSEIL DE LA NATION

Tabi présente un exposé sur la révision du Code pénal

Le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Abderrachid Tabi, a présenté, jeudi, un exposé sur l'amendement du Code pénal devant la Commission des affaires juridiques et administratives du Conseil de la nation, selon un communiqué de la chambre haute du Parlement.

Tabi a affirmé à cette occasion que ce texte s'inscrivait dans le cadre de "la mise en œuvre du programme du président de la République relatif à la lutte contre la criminalité et à la garantie de la sécurité du citoyen et des biens".

Le texte en question comporte l'introduction de nouvelles dispositions réparties sur neuf (9) axes, dont "la révision des dispositions relatives à certaines affaires pénales, le renforcement de la protection des gestionnaires et l'appui à l'investissement", ainsi que "le renforcement de la protection des victimes de certains crimes, l'introduction de la définition des groupes criminels organisés, la criminalisation des actes de falsification et d'usurpa-



tion de fonction, et la protection des corps de sécurité". Ce texte de loi suggère des dispositions prévoyant la criminalisation de tous les actes portant atteinte à l'investissement, à la faveur de la nouvelle loi sur l'investissement de 2022. Ainsi, est puni d'un (1) à trois (3) ans d'emprisonnement assortis d'une

amende de 100.000 à 300.000 DA quiconque se livre à des actes ou pratiques visant à entraver l'investissement, et la peine est portée de cinq (5) à sept (7) ans si l'auteur est une personne dont la fonction lui a facilité de commettre le crime. Quant au

renforcement de la protection des victimes de certains crimes, le texte prévoit "le durcissement des peines de certains crimes, notamment ceux du harcèlement, de l'agression et de l'exploitation sexuelles, ainsi que le renforcement de la protection pénale de la femme à travers la criminalisation de l'atteinte du mari ou du fiancé à la vie privée de sa femme ou de sa fiancée". S'agissant du classement des groupes criminels organisés, le texte cherche à travers les amendements à "garantir l'intégrité du tissu social national face aux influences des groupes criminels organisés, par le durcissement des peines et le classement de nouveaux crimes découlant de l'évolution technologique", en plus de la lutte contre les crimes de faux et l'usurpation de fonction par l'introduction d'amendements en phase avec les dispositions de la loi relative à la lutte contre le faux et l'usage de faux. Le texte prévoit également "le renforcement de la protection des corps de sécurité contre plusieurs risques, notamment ceux provenant des bandes de quartiers et des autres agressions qu'ils subissent". A ce propos, le ministre de la Justice a précisé que le président de la République avait "donné des instructions relatives à l'impératif de fournir la protection nécessaire aux éléments de la force publique lors de l'accomplissement de leurs missions, notamment par la mobilisation des capacités et des mécanismes qui leur permettent de le faire".

R.N.

INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE : HAUSSE DU NOMBRE DE DÉCÈS À 95 VICTIMES DEPUIS LE DÉBUT D'OCTOBRE DERNIER

Treize (13) personnes ont perdu la vie, ces deux dernières semaines, suite à leur intoxication au monoxyde de carbone, portant ainsi le bilan à 95 décès depuis le début du mois d'octobre dernier, a-t-on appris, vendredi, auprès des services de la Protection civile. Durant la période allant du 22 février au 7 mars, treize (13) personnes ont perdu la vie et 192 autres ont été secourues d'une intoxication au monoxyde de carbone, portant ainsi le nombre total à 95 décès depuis le début de la saison hivernale et 1.878 cas secourus, a déclaré à l'APS le chargé de Communication à la Direction générale de la Protection civile (DGPC), le Lieutenant Youcef Abdat. A cet effet, les services de la Protection civile poursuivent leurs campagnes de sensibilisation, à travers tout le territoire national pour donner les conseils et les orientations nécessaires aux citoyens contre "le tueur silencieux", et leur inculquer la culture préventive, en les sensibilisant à l'importance de suivre les règles de protection et de respect des normes de sécurité pour éviter les dangers liés à ce type d'accidents.

R.N.

Madjid Ammour : «Il y a nécessité de consolider l'esprit de citoyenneté»

Le Médiateur de la République, Madjid Ammour, a déclaré, hier à Djelfa, que «l'écoute du citoyen, l'interaction directe avec lui pour identifier ses principales préoccupations, la réponse rapide et efficace, ainsi que la facilitation des procédures administratives sont autant d'indicateurs de la contribution collective à la consolidation de l'esprit de citoyenneté». S'exprimant lors de la quatrième rencontre régionale, en présence de la présidente de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, Salima Mesrati, le Médiateur de la République a réitéré que «le citoyen est au centre des préoccupations du président de la République et la transparence est la base de la qualité du service public». Il a ajouté que l'effort des pouvoirs publics est de «hisser la relation entre l'administration et le citoyen au niveau de ses attentes en tant que priorité du président de la République qui a placé le citoyen au centre de toutes les politiques publiques». A ce sujet, Madjid Ammour a relevé que la création de la

Médiature de la République est venue «accompagner le citoyen au cas où il serait victime d'une injustice due à un dysfonctionnement dans la gestion d'un quelconque établissement public». Ce qui nécessite «une approche renforçant les mécanismes de coopération et de coordination», a-t-il expliqué, ajoutant que la réalisation de cet objectif «nécessite une charte qui définit les responsabilités et les devoirs de l'administration et de l'employé envers les bénéficiaires de ses services, ainsi que l'élaboration d'indicateurs pour évaluer la performance et l'efficacité afin d'améliorer continuellement les relations entre l'administration et le citoyen». Pour Madjid Ammour, il s'agit d'adopter une nouvelle approche «consacrant l'éthique professionnelle au niveau des administrations et institutions publiques en instaurant une culture de service au citoyen» permettant à l'administration publique de «s'engager dans une démarche de développement continu pour améliorer les procédures et les pratiques».

R.N.

ACCIDENTS DE LA ROUTE : 16 PERSONNES DÉCÉDÉES ET 376 AUTRES BLESSÉES

Seize personnes sont décédées et 376 autres blessées dans des accidents survenus à travers plusieurs wilayas du pays au cours des dernières 48 heures, a indiqué un bilan de la protection civile rendu public hier.

Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Biskra où 03 personnes ont trouvé la mort, «suite à une collision entre un camion et un véhicule sur la RN N°03, commune d'Oumache, daïra d'Ourlal, les dépouilles des victimes ont été évacuées vers l'hôpital de Biskra par les éléments de la protection civile», précise le communiqué. Par ailleurs, les éléments de la protection sont intervenus pour prodiguer les premiers soins à 20 personnes incommodées par le monoxyde de carbone CO, émanant des appareils de chauffage et chauffe bains à l'intérieur de leurs habitations à travers plusieurs wilayas sur le territoire national, soulignant que «les victimes ont été pris en charge sur les lieux puis évacuées vers les structures sanitaires locales», conclut le document de la Protection civile.

R.N.

ÉDUCATION NATIONALE :

Les horaires des cours durant le Ramadhan dévoilés

Plusieurs directions de l'Éducation nationale de plusieurs wilayas du pays ont dévoilé hier les nouveaux horaires des cours dans les établissements scolaires durant le mois de Ramadhan. Ainsi les horaires des cours sont fixés de 8h30 à 15h30 tout au long du mois sacré. Les durées des cours seront également réduites à cette occasion. Pour ce qui est

de l'enseignement primaire dans les écoles à vacation unique, la durée des cours le matin et l'après-midi sera réduite de trente (30) minutes, avec une pause de quinze (15) minutes la matinée. Une pause d'une heure et quarante-cinq minutes (01H45) sera observée entre la période du matin et celle de l'après-midi. Quant aux écoles primaires à double vaca-

tion, la durée des cours du matin et de l'après-midi sera réduite d'une heure, avec une pause de quinze (15) minutes et un intervalle de trente (30) minutes.

Dans les deux cycles moyen et secondaire, la séance pédagogique d'une heure sera réduite de quinze (15) minutes, avec une pause de 15 minutes entre les cours du matin et de l'après-midi.

R.N.

EN PRÉVISION DU MOIS DE RAMADHAN

Belmehdi préside une réunion de la commission ministérielle de la Fatwa

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a présidé, jeudi dernier, une réunion périodique de la commission ministérielle de la fatwa, en prévision du mois sacré de Ramadhan. Belmehdi a affirmé lors de cette réunion que cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des «préparatifs pour le traitement des différentes questions de jurisprudence posées par les citoyens,

notamment durant le mois du jeûne», soulignant que la réactivation du mécanisme de la fatwa «relève du travail et de la compétence du ministère, conformément aux décrets et lois en vigueur».

Il a indiqué pour répondre «à la forte demande de fatwa en présentiel, par téléphone ou via les différents réseaux sociaux, il a été procédé à l'installation de 38 imams muftis à travers les diffé-

rentes wilayas, ainsi que des conseils scientifiques de wilaya et de bureaux de la fatwa au niveau des Directions relevant du secteur». Un bureau de la fatwa est également installé au niveau du siège du ministère, en plus de la commission ministérielle de la fatwa qui regroupe les membres du Haut conseil islamique (HCI) et de Djamaâ el Djazair, d'experts et de spécialistes. Le ministère lancera

prochainement une nouvelle application «Fatwa houdourian», (la fatwa en présentiel) où le mufti sera présent pour interagir en live avec le demandeur de la fatwa, appelant les citoyens «à consulter les institutions religieuses de jurisprudence pour résoudre leurs problèmes, conformément à notre référence religieuse modérée».

R.N.

**UN AN APRÈS
L'EFFONDREMENT
DE LA SILICON VALLEY
LES CRAINTES
DE FAILLITE
DES BANQUES
AMÉRICAINES
PERSISTENT**

Le Fonds monétaire international vient de déclarer que la hausse des taux d'intérêt et la baisse des prix de l'immobilier dans les entreprises constituent un risque sérieux pour le système bancaire américain et a mis en garde contre la possibilité imminente d'une faillite bancaire.

À l'occasion de l'anniversaire de l'effondrement de la Silicon Valley Bank, le Fonds a tiré la sonnette d'alarme concernant les dangers d'une nouvelle série de faillites bancaires, suite à la pire baisse de la valeur de l'immobilier commercial depuis un demi-siècle dans la plus grande économie du monde.

Le Fonds monétaire international a ajouté, dans une analyse des risques pour la stabilité financière après une année d'effondrement, « La forte concentration des expositions immobilières des entreprises représente un risque sérieux pour les petites et grandes banques dans un contexte d'incertitude économique, de taux d'intérêt élevés, de possibilité d'une baisse de la valeur de l'immobilier et la détérioration de la qualité des actifs suite à la faillite de la Silicon Valley Bank.»

Les taux d'intérêt élevés aux États-Unis ont provoqué une baisse de 11 % des prix de l'immobilier commercial depuis 2022, et ils sont en passe de connaître une nouvelle baisse de 10 % cette année. Le Fonds monétaire international a déclaré que les petites banques régionales américaines accordent des prêts importants au secteur, car environ un tiers de l'ensemble du système bancaire américain est fortement exposé à des pertes au bilan si les prêts tournent mal.

Les inquiétudes concernant la stabilité financière sont revenues dans certaines parties du système bancaire ces dernières semaines après que le prêteur régional New York Community Ban Corp. a perdu un quart de la valeur de son action après avoir signalé des pertes liées à son exposition à l'immobilier d'entreprise. Le Fonds a déclaré que les banques devraient allouer davantage de liquidités pour se protéger des créances douteuses, car les prêteurs s'attendent à de nouveaux défauts de paiement. **M.H.**

PARTENARIAT ALGÉRO-ITALIEN

Sonatrach et Tecnimont lancent la construction d'un complexe pétrochimique à Skikda

Le groupe Sonatrach a signé, jeudi, un contrat avec la société italienne Tecnimont.Spa, pour la réalisation, en EPC (engineering, procurement and construction), d'un complexe pétrochimique pour la production de Linéaire Alkyl Benzène (LAB) à Skikda, une matière première essentielle entrant dans la production des détergents et des nettoyants industriels.

Ce contrat, confié à la société italienne à l'issue d'un processus d'appel d'offres, a été paraphé par le directeur central d'engineering, Mahdi Sellami, du côté de Sonatrach, et le Pdg du groupe Maire Tecnimont, Alessandro Berinini, côté Tecnimont Spa.

La production annuelle attendue de ce complexe pétrochimique est de 100.000 tonnes de LAB qui couvriront les besoins du marché national de ce produit, actuellement importé, explique Sonatrach dans un document remis à la presse, ajoutant que « les éventuelles quantités excédentaires seront destinées à l'exportation ». Son délai de réalisation est de 44 mois, pour un montant global de 1,05 milliard de dollar américain équivalents, dont 32% en Dinars Algériens (DA), ajoute la même source. Sonatrach a expliqué dans un communiqué que « la réalisa-



tion de ce projet permettra une meilleure valorisation du Kérosène et du Benzène, produits au niveau de la raffinerie de Skikda, qui constituent la matière première de la production du Linéaire Alkyl Benzène.

Le groupe a précisé que « cet important complexe pétrochimique participera également à la densification du tissu industriel dans le

domaine des détergents, comme il contribuera fortement à la création d'emploi au profit de la main d'œuvre algérienne ».

En outre, dans le cadre de l'exécution de ce contrat, Sonatrach et la Banque nationale d'Algérie (BNA) ont également signé une convention pour le financement, à hauteur de 65% du montant du contrat EPC du projet.

Elle a été paraphée par le Vice-président du groupe Sonatrach, chargé des finances, Djamel Attallah, et par le directeur général par intérim de la BNA, Dine Benabdi.

Le PDG de Sonatrach, Rachid Hachichi, a assuré à cette occasion qu'« une fois le projet du complexe pétrochimique pour la production de Linéaire Alkyl Benzène (LAB), entrera en production en 2027, l'Algérie n'aura pas besoin d'importer cette matière première utilisée dans la fabrication des détergents et des nettoyants industriels et nous assurerons la satisfaction du marché national et nous pourrions même de réaliser des exportations ». Se félicitant de la signature de ce contrat, Hachichi a précisé également que « ce projet s'inscrit dans la politique du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune de valorisation des ressources en hydrocarbures afin de produire ce qui est nécessaire pour le pays de manière à éviter les importations et de renforcer l'industrie pétrochimique algérienne ».

« Nous sommes très contents de ce contrat et nous allons le suivre de manière très rigoureuse pour le réaliser dans les délais requis, en respect du budget et de la qualité », dit-il en assurant que ce projet va contribuer à la création de plusieurs petites et moyennes entreprises pour la fabrication des détergents et des produits nettoyants et des milliers de postes d'emploi pendant et après la réalisation du complexe ». Hachichi a souligné que le lancement de ce projet est un nouveau jalon dans le cadre du programme d'investissement visant le développement d'une industrie pétrochimique forte. Selon lui, cet important investissement contribuera à une meilleure valorisation des produits pétroliers (Kérosène et Benzène) disponibles au niveau de la Raffinerie RA1K de Skikda tout en donnant un nouvel élan à l'industrie des détergents et de ses dérivés dans notre pays.

Il a relevé, en outre, que Sonatrach a choisi pour la réalisation de ce projet une technologie permettant de produire du LAB biodégradable, ce qui confirme la volonté du groupe de promouvoir un développement industriel durable », dira-t-il.

ASSURANCES

Algérie Poste et Alliance Assurance inaugurent la prestation de paiement par facilités

L'entreprise "Algérie Poste" et la compagnie d'assurance "Alliance" viennent de lancer la prestation "Achète maintenant et paie plus tard", qui permet aux clients d'Algérie Poste de souscrire des contrats d'assurance auprès de la compagnie avec paiement par facilité. Cette pres-

tation qui sera pratique à la date du 11 mars, offrira aux clients d'Algérie Poste, la possibilité de souscrire des contrats d'assurance avec paiement par facilité, à travers des ponctions mensuelles à partir de leurs comptes, tout en prélevant "une commission symbo-

lique" au profit de la compagnie. Le début sera avec l'assurance automobile, pour peu que la prestation soit élargie à l'avenir, pour englober les produits d'assurance. Tout détenteur d'un compte courant postal (CCP) actif peut bénéficier de cette prestation "en toute facilité", soit au niveau des agences commerciales ou électronique, et ce en signant la demande de paiement échelonnée et en autorisant le prélèvement mensuel, après le versement d'un apport initial d'un taux de 30% au moins de la prime d'assurance. Pour pouvoir bénéficier de la prestation, il est exigé que la durée du contrat d'assurance ne soit pas inférieure à une année et qu'il soit d'une valeur qui équivaut à ou dépasse 25.000 DA. Par contre, le prélèvement est au choix, à partir du compte du client, sur 4 ou 6 ou 8 mois. Ce service vise à renforcer le partenariat entre le secteur public et privé, à encourager la consommation et la croissance économique, ainsi que l'activation de l'inclusion financière.

N.S.

FOIRES ET EXPOSITIONS

Ouverture lundi de la foire «Ramadhan au Palais» à la Safex (Alger)

La foire « Ramadhan au Palais » s'ouvrira lundi prochain au Palais des expositions à Alger, avec la participation de plus de 90 exposants, a annoncé jeudi la Société algérienne des foires et expositions (Safex). Organisée en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI-Mezghena) et la Direction du Commerce et de la promotion des exportations de la wilaya d'Alger, la foire débute lundi 11 mars (au lieu de samedi 9 mars, comme annoncé précédemment) et s'étalera jusqu'au samedi 5 avril prochain, précise le communiqué. L'évène-

ment verra la participation de plus de 90 exposants sur une superficie totale de près de 1000 m2 au niveau du pavillon de l'Ahaggar qui constituera un espace d'exposition et de vente de produits de large consommation pendant le mois sacré, tels les produits alimentaires (viandes, fruits et légumes...), les appareils électroménagers, les vêtements et textiles, les ustensiles et les accessoires, les produits traditionnels et artisanaux, les matériaux d'emballage et les produits de nettoyage, précise la même source. L'entreprise «Souk El Fellah El Djadid» participera

pour la première fois à cette foire avec plusieurs exposants représentant divers secteurs et filières. La manifestation, ajoute la Safex, connaît « une dynamique » en termes de participation depuis sa première édition organisée en 2021, en attirant des entreprises algériennes actives dans divers secteurs et filières, soulignant que cet événement attire chaque année les citoyens, d'autant plus qu'il répond aux besoins et désirs des consommateurs et familles algériennes en prévision du mois sacré », précise la même source.

R.E.

M.H.

EL-MENIÂA : CÉLÉBRATION DU 8 MARS, JOURNÉE DE LA FEMME

Zohra Boudjelida, un exemple de persévérance dans l'apiculture

Les exemples de réussite de femmes dans le domaine de l'entrepreneuriat sont légion dans notre pays. Certaines, de plus en plus nombreuses, investissent le secteur de l'agriculture. Illustration.

La persévérance et l'effort constituent les motivations de Zohra Boudjelida pour s'investir dans le domaine de l'apiculture dans la wilaya d'El-Meniâa, créer ses propres ruchers et former des apiculteurs dans la région. L'exemple de la femme active, Mme Boudjelida, quinquagénaire, ayant cultivé le titre de première apicultrice à El-Meniâa par son abnégation et dévouement à sa passion devenue par la force des choses un métier, s'est ainsi employée à développer cette activité dans la région puisant d'une expérience avérée, en témoignent les diplômes et certificats exposés en sus du pavillon d'apiculture ouvert au Centre de la formation professionnelle "Chahid Abdelkader Benchohra" de la commune de Hassi-El-Gara. Approchée par l'APS, cette apicultrice, dont les produits mellifères sont très sollicités par les commerçants et les particuliers à diverses fins, se rappelle de son premier pas en 2014 dans ce segment en ayant la chance d'être sœur d'un frère apiculteur expérimenté qui n'a pas hésité à céder à sa stagiaire équipements et moyens lui permettant de mettre en place son propre rucher au niveau de l'exploitation agricole familiale. Après avoir obtenu sa carte pro-

fessionnelle d'agricultrice, filière apicole, Mme Boudjelida avait œuvré à monter sa propre microentreprise en vue de commercialiser ses produits à l'intérieur et l'extérieur de la wilaya et générer des emplois à la satisfaction aussi bien des jeunes que de la femme au foyer de la région. "Cette activité agricole ouvre de larges perspectives à la femme au foyer, puisqu'elle ne requiert que peu d'efforts pour réaliser de grands revenus issus, outre de la commercialisation du miel cru, d'une quinzaine d'extraits et de produits mellifères, dont la cire, les savons, les baumes, les lotions et les chandelles, sollicités à grande échelle", a indiqué Mme Boudjelida. Elle ajoutera que sa petite entreprise offre



une production de trois types de miel, celui aux saveurs de jujubier, de dattes, d'agrumes et de fenugrec. Mme Boudjelida a relevé qu'en dépit du succès réalisé dans la production mellifère, cette filière apicole fait face à de sérieuses contraintes qui risquent d'hypothéquer son développement, liées notamment aux

aléas climatiques (les grandes chaleurs, le manque de précipitations et les vents qui influent négativement sur les abeilles et leur produit). Pour étayer ses dires, Mme Boudjelida a, à ce titre, signalé que la saison de chaleur a été à l'origine de la baisse de la production du miel. Elle a vu aussi son activité bais-

ser d'un rucher de 30 unités à cinq (5) ruches seulement, en sus du manque de terrain devant servir d'assiette à son projet. Armée de foisonnantes connaissances en cette filière, Mme Boudjelida, apicultrice et formatrice au Centre de formation professionnelle de Hassi-El-Gara, a d'ores et déjà formé trois promotions d'une centaine d'apiculteurs bénéficiaires du dispositif de la Caisse d'assurance de chômage (CNAC). Elle a relevé, en outre, que cette filière de formation ne cesse de connaître d'une saison à l'autre un large engouement chez les apprentis. Cette apicultrice, qui a indiqué "se trouvant par hasard dans cette filière", nourrit de larges ambitions de développer ce créneau dans la région et de mettre sur pied sa propre microentreprise et conquérir le marché avec d'importantes quantités de miel. **R.R.**

BÉJAÏA :

Belaribi inspecte les projets de logements au pôle urbain Sidi Boudrahem

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, M. Mohamed Tarek Belaribi, a effectué mercredi une visite d'inspection au pôle urbain Sidi Boudrahem dans la wilaya de Béjaïa, où il s'est enquis du projet des 2798 logements de la formule location-vente "AADL" et des 2004 logements sociaux, indique un communiqué du ministère. Le ministre a entamé sa visite par

l'inspection de murs de soutènement sur une longueur de 5 km, dont la réalisation est confiée à des entreprises algériennes, auxquelles il a enjoint de les parachever avant la fin du mois en cours, précise la même source. Après avoir inspecté les routes au niveau du pôle urbain suite aux récentes intempéries, M. Belaribi a ordonné leur nettoyage, tout en se disant satisfait

de la qualité des travaux réalisés. Concernant le raccordement aux différents réseaux, le ministre s'est enquis des travaux de raccordement au réseau d'électricité qui a atteint un taux de 95% au pôle urbain, tandis que ceux des travaux de raccordement aux réseaux de gaz et d'alimentation en eau potable (AEP) sont de 85%. **APS**

OUM EL BOUAGHI : NÉCROPOLE MÉGALITHIQUE DE SIGUS

Témoin immuable d'une présence humaine remontant à l'ère protohistorique

L'attention de quiconque se promène du côté de la zone archéologique de Sefia, dans la commune de Sigus (45 km au nord-ouest d'Oum El Bouaghi), classée au patrimoine national en 1968, est inmanquablement attirée par la nécropole mégalithique qui s'impose au regard, en cet endroit. Le site abritant cette nécropole, qui couvre une superficie de plus de 280 hectares dans la région montagneuse de Sefia, au sud du tissu urbain de Sigus, a été choisi par les anciens habitants des lieux en raison de sa proximité avec leur centre de vie et de son emplacement sûr et convenable pour enterrer leurs morts. La nécropole comprend plus de 100 monuments funéraires, surtout des dolmens, de différents types et formes, encore visibles, ainsi que d'autres se comptant par centaines qui ont disparu, selon des chercheurs en archéologie, à l'image du professeur d'histoire et d'archéologie à l'université Larbi Ben M'hidi d'Oum El Bouaghi, Moussa Khalil. Ce dernier, spécialisé en archéologie préhistorique, auteur, en 2008, d'une thèse de maîtrise intitulée "Répartition géographique et description architecturale des monuments funéraires mégalithiques de Sefia", a indiqué à l'APS que cette zone, pleine de monuments funéraires, témoigne d'une présence humaine dans la région depuis des dizaines de siècles, à l'image de cet impressionnant dolmen, une sorte de table de pierre constitués de deux roches verticales de 2,5 m de haut, surmontées

d'une troisième, posée à l'horizontale. "Il s'agit-là, sans doute, d'un monument rarissime, peut-être même unique au monde", a expliqué cet académicien, estimant qu'il doit être "entouré de la plus grande attention et protégé de toutes formes d'attaques susceptibles de l'affecter". Cette zone, a-t-il encore affirmé, "objet de recherches archéologiques depuis 1950, est tout indiquée pour constituer une destination touristique de choix en raison de son importance scientifique et de sa grande valeur historique". Le même académicien a ajouté que le site de Sefia "peut constituer un terrain propice pour les chercheurs et les spécialistes, notamment dans les parties encore exemptes de fouilles et n'ayant pas fait l'objet d'actes de vandalisme". Pour le Pr Khalil, "la nécropole mégalithique de Sefia n'a sans doute pas livré tous ses secrets et peut permettre d'en savoir bien davantage sur les traditions humaines de l'ère protohistorique" (époque de l'histoire de l'humanité, comprise entre la préhistoire et la période historique, ndlr). Les services du secteur culturel plaident pour l'arrêt de l'expansion urbaine aux dépens du site archéologique. Les responsables locaux de la culture déploient, a affirmé le directeur du secteur, Abdenour Benkherbache, des "efforts ininterrompus pour protéger le site archéologique de Sefia. Ce dernier regorge de monuments funéraires, de dolmens, de bazinas (spécifiques à l'Afrique du nord)

et de tumul (tertres artificiels élevés au-dessus d'une tombe) témoignant de l'aube de l'histoire, des vols, du vandalisme et de tous empiètements, tels que l'expansion urbaine et la construction de bâtisses en dur aux dépens de la superficie du site archéologique ou des limites de sa protection". Ce responsable a souligné, à ce propos, qu'un rapport a été récemment transmis au wali d'Oum El Bouaghi, en appui à un avis négatif à une demande du président de l'APC de Sigus de revoir les limites archéologiques du site dans sa partie proche du plan d'occupation des sols (POS) n 4), en vue d'une expansion urbaine. Un rapport détaillé faisant apparaître la nécessité d'une exploitation rationnelle des poches foncières existantes pour prévenir ou mettre un terme, selon les cas, aux préjudices pouvant être occasionnés à la zone archéologique de Sefia", a assuré M. Benkherbache. Ce dernier a également affirmé qu'il n'était "en aucun cas possible de revoir les limites archéologiques, classées", mettant en avant l'absence de force majeure pouvant justifier une "intrusion bétonnée". Ce cadre a appelé, dans ce contexte, la commune de Sigus à "prosperer, en étroite coordination avec les services de la construction et de l'urbanisme, d'autres terrains constructibles afin que ce patrimoine culturel de valeur universelle ne soit pas perdu". D'autre part, des gérants d'agences de tourisme de la wilaya d'Oum El Bouaghi, ont souli-

gné l'importance du site de Sefia en matière de stimulation du tourisme local et de promotion de l'histoire de la région. Redouane, un jeune tour opérateur ayant pignon sur rue à la nouvelle ville du chef-lieu de wilaya, a regretté "le manque d'intérêt pour le tourisme archéologique en raison du manque de structures d'hébergement, à Sefia, mais aussi dans les autres zones archéologiques de la wilaya, dépourvues d'hôtels et d'espaces commerciaux ou de loisirs attractifs". Le jeune voyageur a également recommandé de promouvoir "le tourisme éducatif" en organisant des excursions touristiques au profit des écoliers et des étudiants, dans cette zone regorgeant de monuments funéraires anciens, dont certains sont "spectaculaires". L'agence que le jeune Redouane dirige a déjà eu à organiser, a-t-il assuré, des voyages touristiques au profit des élèves des écoles primaires et des étudiants universitaires dans de nombreux sites archéologiques des wilayas d'Annaba, de Constantine et de Tipasa. A cet égard, a ajouté le jeune opérateur, "il serait sans doute judicieux de créer, à l'ère de la transition numérique, une plateforme électronique pour présenter et vanter le riche potentiel touristique de la wilaya d'Oum El Bouaghi, histoire d'en faire une destination touristique profitable à toute la région au double plan économique et social". **APS**

PLUS DE 614 MILLIONS DE FEMMES VIVENT D

Privées de leurs droits et de leur dignité, l

À l'occasion de la Journée internationale de la femme ONU Femmes appelle le monde à « Investir en faveur des femmes rappelant que plus de 614 millions de femmes et de filles vivent dans des zones de conflit. C'est le cas des femmes palestiniennes dans la bande de Ghaza confrontées aux pires atrocités perpétrées par l'occupant sioniste.

Cet appel est particulièrement urgent alors que les guerres et les crises compromettent les résultats de décennies d'investissements dans l'égalité des sexes. Dans différents pays en crise et en guerre, ce sont les femmes qui paient le coût le plus élevé des conflits dont elles ne sont pas responsables. Le besoin de paix n'a jamais été aussi urgent. Le changement climatique accélère les inégalités persistantes en matière de pauvreté. À mesure que la concurrence pour des ressources rares s'intensifie, les moyens de subsistance sont menacés, les sociétés se polarisent davantage et les femmes assument un fardeau de plus en plus lourd. Le nombre de femmes et de filles vivant dans des zones de conflit a doublé depuis 2017. Aujourd'hui, plus de 614 millions de femmes et de filles vivent dans des zones de conflit. Dans les zones de conflit, les femmes sont 7,7 fois plus susceptibles de vivre dans l'extrême pauvreté. En raison du changement climatique, 236 millions de femmes et de filles supplémentaires souffriront de faim d'ici 2030, soit deux fois plus que les hommes (131 millions). En âge de travailler, seulement 61 % des femmes font partie de la population active, contre 90 % des hommes. Nous ne pouvons pas continuer à laisser de côté les bénéfices de l'égalité entre les hommes et les femmes. Plus de 100 millions de femmes et de filles pourraient sortir de la pauvreté si les gouvernements priorisaient l'éducation et la planification familiale, des salaires justes et égaux, et l'extension des allocations sociales. Près de 300 millions d'emplois pourraient être créés d'ici 2035 à travers des investissements dans les services de soins, tels que les services de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées. De plus, en comblant les écarts d'emploi entre les hommes et les femmes, le produit intérieur brut par habitant pourrait augmenter de 20 % dans toutes les régions. Néanmoins, la réalité actuelle est bien différente. Les programmes consacrés à l'égalité des sexes ne représentent que 4 % de l'aide publique au développement. Il faudrait 360 milliards de dollars supplémentaires par an dans les pays en développement pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Cela représente moins d'un cinquième des 2,2 billions de dollars consacrés aux dépenses militaires dans le monde en 2022, par exemple. Les domaines nécessitant des investissements sont clairs et bien connus. Il faut avant tout investir dans la paix. Plus encore, les investissements nécessaires incluent : des lois et des politiques qui font progresser les droits des femmes et des filles ; la transformation des normes sociales qui constituent des obstacles à l'égalité des sexes ; la garantie de l'accès des femmes à la terre, à la propriété, aux

soins de santé, à l'éducation et à un travail décent ; et le financement de groupes de réseaux de femmes à tous les niveaux. ONU Femmes appelle également les États membres de la Commission de la condition de la femme, qui débutera à New York le 11 mars 2024, à soutenir leurs engagements vis-à-vis de l'égalité des sexes avec des ressources. Les dirigeants du monde entier ont l'occasion d'élaborer des conclusions concertées, concrètes, et progressives qui reflètent le besoin crucial de financer l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et les organisations de femmes. Ils doivent saisir cette opportunité pour le bien-être de l'égalité, de notre planète et des objectifs de développement durable.

LE CALVAIRE DES FEMMES PALESTINIENNES

Les atrocités, les tragédies, le poids de la douleur et des sacrifices sont quotidiens dans la bande de Ghaza. Avec les enfants, les femmes figurent parmi les premières victimes de l'agression barbare et dévastatrice menée dans l'entité sioniste dans l'impunité la plus totale. Un rapport publié par les Nations Unies à la veille de la « Journée de la femme », a révélé que l'agression sioniste en cours contre la bande de Ghaza a fait au moins 9000 martyrs. ONU Femmes a déclaré dans un rapport publié jeudi dernier sur son site Internet : "Alors que la guerre contre Ghaza approche de son sixième mois, les femmes palestiniennes continuent de souffrir de ses effets catastrophiques. Même si cette guerre n'exclut personne, les données d'ONU Femmes montrent que la guerre a causé Les meurtres et les blessures sans précédent de femmes, en plus du danger représenté par la mise en garde des Nations Unies concernant une famine imminente. Le rapport indique qu'environ 9 000 femmes ont été tuées par les forces sionistes dans l'enclave palestinienne ajoutant que ce nombre est probablement inférieur au nombre réel, car les rapports indiquent que de nombreuses femmes sont mortes et se trouvent toujours sous les décombres. Il a également indiqué qu'environ neuf femmes sur dix, soit 87 pour cent, ont du mal à accéder à la nourriture, tandis que certaines d'entre elles ont recours à des mécanismes d'adaptation pénibles, comme chercher de la nourriture sous les décombres ou dans les poubelles. Le rapport conclut en affirmant que « à moins qu'il n'y ait un cessez-le-feu humanitaire immédiat, davantage de personnes mourront à Ghaza dans les jours et les semaines à venir », soulignant la nécessité de mettre fin aux massacres, aux bombardements et à la destruction des infrastructures de base et de permettre à l'aide humanitaire de cesser. Pour autant, les femmes et filles de Ghaza, n'ont pas la tête à la célébration de la journée mondiale des droits de la femme. Accoucher ou s'occuper de son hygiène intime est devenu un réel défi ; de quoi fragili-

ser et éroder les droits des femmes ghazaouies, souligne les agences de presse. Abir Abu Abadi, 34 ans, qui vit dans un campement de fortune à Rafah, dit "ne rien avoir à célébrer" le 8 mars alors qu'elles vivent dans "l'horreur des bombardements". Le quotidien des femmes de l'enclave palestinienne s'apparente à un avant-goût de l'enfer... sur terre, avec le lot de drames, d'humiliation, de misère, de violence et de vulnérabilité. Samah al-Helou, 21 ans, avait besoin d'une "intervention chirurgicale" lors de son accouchement, mais a dû attendre "deux semaines", car "il n'y avait pas de médecins, pas de lits et pas de bloc opératoire". Une expérience traumatisante qui lui fait dire que la vie à Ghaza pour une femme enceinte est "pire qu'en enfer". Faute d'électricité ou de carburant pour faire fonctionner les générateurs, les femmes accouchent à la lueur des téléphones portables et s'abritent aussitôt sous des tentes, à la merci du froid et autres intempéries. "J'avais très, très peur de perdre le bébé", confie Samah al-Helou, car "ma grossesse était risquée dès le début" et "la situation s'est aggravée" lorsque la famille a dû quitter son domicile en raison des combats.

GHAZA : PLUS DE 50.000 FEMMES ENCEINTES ET VULNÉRABLES

Les statistiques de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), nous renseignent que la bande de Ghaza compte 52 000 femmes enceintes. Un véritable défi, eu égard à l'insuffisance des structures médicales, des consommables et des médicaments. Le système de santé s'est effondré dans l'enclave palestinienne où seuls 12 des 36 hôpitaux fonctionnent partiellement. Dans le sud, où vivent plus d'1,5 million de personnes dont une immense majorité a été déplacée par la guerre, il ne reste plus que cinq salles pour les accouchements à l'hôpital Emirati de Rafah. Selon des témoignages recueillis par les agences de presse, des femmes ont dû accoucher dans la rue ou à même le sol à l'hôpital. D'autres disent qu'on leur a demandé d'apporter un matelas et des draps pour pouvoir rester à l'hôpital après la naissance. Selon un rapport de l'UNFPA publié en février, les femmes enceintes arrivent en outre souvent à terme avec des infections génito-urinaires compromettant la bonne santé des nouveaux nés. Si accoucher actuellement à Ghaza constitue un défi pour les femmes, l'hygiène corporelle est une réelle préoccupation. La pénurie d'eau potable à Ghaza impacte le confort des femmes. Une employée de l'ONG britannique ActionAid a confié à TRT français sous couvert d'anonymat avoir souffert pendant ses menstruations à cause du manque d'hygiène dans l'enclave assiégée de Ghaza. "Il n'y a pas d'eau, j'ai souffert. Il n'y avait pas d'eau disponible pour que je puisse me laver. Je n'avais pas de serviettes hygiéniques pour mes propres besoins", a-t-elle raconté. La pénurie de serviettes hygiéniques oblige les femmes et filles de Ghaza à mettre en danger leur santé en ayant recours à des méthodes inappropriées pour contenir les menstrues, déplore ActionAid. "Elles découpent de petites pièces de tentes dont elles se servent pour se protéger du froid et de la pluie, pour les substituer aux serviettes hygiéniques, ce qui les expose au risque d'infection". Les femmes et les filles souffrent le martyr dans l'enclave palestinienne. "Des expertes mandatées par l'ONU ont exigé au mois de février dernier une enquête à la suite d'exécutions, détentions arbitraires, viols et traitements "inhumains"... par les forces sionistes contre des femmes et filles palestiniennes à Ghaza et en Cisjordanie occupée. Elles dénoncent des "traitements inhumains et dégradants", des agressions sexuelles, et des détentions et exécutions arbitraires.

VIOLS ET EXÉCUTIONS

Nommées par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, les sept expertes indépendantes

s'alarment d'humains" pe... tion. Pour ce... de sept exp... de sources, y... times et de t... ganisations... vaillant avec... rapporteuse... violence cor... causes et ses... femmes sont... le début de... relâche par l... représenta... Bureau de la... taires de l'O... tuées toutes... selon l'Alert... les témoign... femmes et d... exécutées à... de leur fami... que les victir... refuge ou q... forces armée... tenu des mo... la paix, NDI... l'armée sioni... le communie... par le site M... une femme, l... balles, alors... peau blanc e... la ville de G... mée d'occup... à la "déten... femmes et o... défenseuses... listes et des l... l'ONU, dans u... tion admini... d'urgence pé... tion ni procè... témoignages... mains et dég... tion de nour... duits d'hygiè... sations prof... "multiples fo... rapporteuses... par des déter... avoir subi de... dégradants... par des offic... Dans une vic... çoire un gro... mis à nus e... femmes son... grand déplac... depuis 1948... le nombre de... s'élève à 1 m... qui ont quitte... sioniste dans... a déclaré, da... filles dans la... personnes s... déplacées de... parmi les per... ron un millio... que deux m... Ghaza, notan... perdu leur... Depuis le 7 o... même une gu... a entraîné ur... taire et prov... million de p... population o... article, Midd... féminisme o... femmes pale... faillite mora... taux de la ca...

CAMEROUN

12 pays africains prônent un front commun contre le paludisme

Les ministres de la Santé des 12 pays africains les plus touchés par le Malaria sont en conclave à Yaoundé depuis ce 6 mars 2024. Alors que la maladie peine à être combattue malgré la batterie de mesures qui ont été mises en place et qui se sont avérées improductives, inefficaces et inadaptées pour le continent, il faut désormais faire front commun selon la ministre malienne de la santé et du développement sociale. "On exhorte la société civile, le privée et toute la communauté à s'investir pour une plus forte mobilisation de fonds pour vraiment faire face à cette maladie. Avec les mécanismes de protection sociale aussi comme le RAMEC les mutuelles de santé et l'AMO [Ndlr: Assurance maladie obligatoire au Mali], on veut que toutes les populations maliennes bénéficient de cette prise en charge du paludisme." Recommande, le Colonel Assa Badiallo, Ministre malienne de la Santé et du Développement Social. Parmi les nouvelles recommandations, il faut désormais agir ensemble pour combattre la maladie, améliorer les systèmes de santé nationaux de recherche et d'innovation. Pour rappel, le Cameroun a lancé au mois de janvier, la vaccination systématique contre le paludisme - la première au monde, en dehors des essais cliniques. Une étape majeure dans la prévention de la maladie transmise par les moustiques, selon l'alliance vaccinale GAVI et l'Organisation Mondiale de la Santé. Cependant, il existe des problèmes logistiques à surmonter : Gavi et l'OMS affirment que les enfants les plus difficiles à atteindre sont généralement les plus vulnérables. L'OMS estime à environ 250 millions le nombre de cas de paludisme et 600 000 décès chaque année à travers le monde, dont 94 % en Afrique, en majorité des enfants de moins de 5 ans. "L'intensification du vaccin contre le paludisme grâce à des plateformes de vaccination solides et bien établies devrait sauver des dizaines de milliers de vies chaque année. Sur la base des données d'essais cliniques, il a été démontré que les vaccins antipaludiques réduisent de plus de moitié les cas cliniques de paludisme au cours de l'année qui suit la vaccination, et ce niveau d'efficacité augmente lorsque le vaccin est administré de manière saisonnière. Cela prévient environ 75 % des cas de paludisme, affirme Kate O'Brien, directrice des vaccins, à l'OMS.

In Africanews

BURKINA FASO

Le FMI anticipe des perspectives économiques favorables

Les efforts des autorités burkinabè pour contrer le terrorisme et sécuriser les territoires devraient porter leurs fruits, avec une prévision de croissance du PIB à 5,5% en 2024, selon le FMI.

Le Fonds monétaire international (FMI) anticipe des perspectives économiques favorables en faveur du Burkina Faso en raison des réformes mises en place par la Transition. C'est ce qui ressort d'un communiqué de l'institution publié le jeudi 7 mars 2024. Lors d'une mission d'une semaine à Ouagadougou dans le cadre de la première revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), Martin Schindler, chef de mission a déclaré que «les efforts déployés pour lutter contre le terrorisme et sécuriser les territoires qui n'étaient pas sous le contrôle de l'Etat devraient bientôt porter leurs fruits», tout en estimant que la croissance du PIB réel du pays devrait s'établir à 5,5% cette année contre 3,6% estimé en 2023. Le Burkina Faso est aux prises avec une crise sécuritaire alimentée par les groupes armés terroristes dans la région nord. Le capitaine Ibrahim Traoré, président de la Transition, a donc fait de la lutte contre le terrorisme une priorité. De ce fait, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre notamment le Fonds de soutien patriotique qui vise à favoriser le rétablissement et le renforcement de la sécurité sur l'ensemble du territoire national. De plus, la part du budget de l'Etat allouée aux



secteurs de la défense et de la sécurité est passée de 12,49% en 2016 à 28,42% en 2023 pour se situer à 29,49% en 2024, selon les données du ministère des Finances. En ce qui concerne la mise en œuvre du programme FEC, l'institution de Bretton Woods soutient que tous les indicateurs quantitatifs et la plupart des repères structurels ont été atteints. «Nous saluons les efforts considérables déployés par les autorités pour mettre en œuvre des réformes et des ajustements macroécono-

miques essentiels dans un environnement très difficile, caractérisé par des coûts d'emprunt élevés, l'incertitude politique, des conditions de sécurité fragiles dans certaines parties du territoire et l'insécurité alimentaire», a indiqué M. Schindler. Il a par ailleurs ajouté que la politique budgétaire du pays reste axée sur la convergence progressive vers un déficit de 3 % du PIB, d'ici 2027, avec une estimation à environ 5,5 % du PIB pour cette année.

A l'issue de cette mission, les

autorités burkinabè et les services du FMI sont parvenus à un accord de principe pour un décaissement de 32 millions \$ au titre de la FEC. Cet accord quadriennal de 302 millions \$, approuvé en septembre 2023, a pour but d'aider le pays à «résoudre les problèmes prolongés de balance des paiements, à parvenir à une stabilisation macroéconomique, à atténuer l'impact des chocs actuels sur les plus vulnérables et à réduire la pauvreté».

In Agence Ecofin

SÉNÉGAL

LA PRÉSIDENTIELLE PROGRAMMÉE POUR LE 24 MARS

L'élection présidentielle va se tenir le 24 mars a annoncé mercredi le gouvernement sénégalais. «Le projet de décret portant convocation du corps électoral pour l'élection présidentielle du 24 mars 2024 a été adopté au titre des textes législatifs et réglementaires lors du conseil des ministres. Un peu plus tôt dans la journée le conseil constitutionnel avait rejeté les propositions issues du dialogue national. «La fixation de la date du scrutin au-delà de la durée du mandat président de la République en exercice est contraire à la constitution», a rappelé le conseil constitutionnel comme il l'avait fait savoir dans sa décision du 15 février. Sur la question

du maintien de Sall dans ses fonctions jusqu'à l'élection de son successeur, la haute juridiction a opposé son veto. «L'article 36 alinéa 2 n'est pas applicable au cas où l'élection n'a pas lieu avant la fin du mandat en cours», a estimé le conseil. Le conseil a aussi rappelé que seuls les 19 candidats retenus par la décision du 20 février participent au scrutin. Le dialogue avait proposé le maintien de ces 19 et la possibilité de revoir les dossiers de candidats recalés. Suite à cette décision, le gouvernement a été dissout par le président Macky Sall. Sidiki Kaba ministre de l'intérieur a été nommé premier ministre. Macky Sall s'était engagé le 16 février à

faire pleinement exécuter la décision du conseil constitutionnel annulant le report du scrutin au 15 décembre sur proposition de l'assemblée nationale. Attendu pour fixer une date, le président Sall a convié à un dialogue national pour trouver une date consensuelle. Après avoir reçu les conclusions du dialogue national (26 au 17 février) portant sur la date du scrutin et la gestion du pouvoir au-delà du 2 avril marquant la fin du mandat en cours, le président Sall avait saisi la juridiction constitutionnelle pour avis. La présidentielle devait se tenir initialement le 25 février.

In Agence Anadolu

TUNISIE

Un besoin de six à sept câbles sous-marins à fibre optique internationaux

Le gouvernement tunisien veut accélérer le développement de l'infrastructure télécoms nationale du pays dans le cadre de ses ambitions de transformation numérique. Pour y arriver, l'exécutif veut miser sur les investissements des opérateurs télécoms. La Tunisie a identifié un besoin d'environ six à sept câbles sous-marins à fibre optique internationaux. C'est ce qu'a laissé entendre Kamel Saadaoui, chef de cabinet du ministère des Technologies et de la Communication, dans un entretien accordé à l'Agence Tunis Afrique Presse après la mise en

service, le mercredi 6 mars, du câble Ifriqiya (ramification du câble PEACE) exploité par Ooredoo. L'initiative devrait notamment permettre de renforcer l'infrastructure télécoms nationale de la Tunisie pour accélérer le développement des réseaux de télécommunications à travers le pays et faciliter le déploiement commercial de la 5G. Le gouvernement tunisien invite donc les opérateurs télécoms à investir dans les câbles sous-marins. Selon M. Saadaoui, l'exécutif a choisi de diversifier ses partenaires dans le domaine des câbles sous-marins en

raison des coûts élevés associés à ce type d'infrastructure et de la nécessité de surmonter les problèmes qui peuvent survenir. L'opérateur historique Tunisie Telecom a pendant longtemps détenu le monopole sur le segment. La Tunisie est actuellement desservie par plusieurs câbles sous-marins à fibre optique internationaux dont SEA-ME-WE 4, Keltra, Hannibal, Didon et, désormais, Ifriqiya. Orange a annoncé, en avril 2023, un câble sous-marin reliant la Tunisie à la France qui devrait être mis en service fin 2025. Le renforcement de l'infrastructure télé-

coms nationale devrait contribuer à améliorer la qualité et la couverture des services télécoms afin de répondre à la demande croissante des populations et des entreprises en connectivité à haut débit. D'après les statistiques de l'Instance nationale des télécommunications (INT), la capacité moyenne de bande passante internationale consommée est passée de 782 gigabits par seconde au 3e trimestre 2021 à 980 Gb/s au 3e trimestre 2023. Sur la même période la capacité équipée est passée de 1 210 Gb/s à 1 710 Gb/s.

In Agence

COUPE D'ALGÉRIE : 16^{ES} DE FINALE

L'ASO, détentrice du titre, et le Paradou AC éliminés

La défaite du tenant du titre constitue une surprise tout comme celle du Paradou AC, l'une des meilleures équipes du championnat de Ligue 1. L'USM Alger, le détenteur de la coupe de la CAF, a écrasé, elle, la modeste équipe du MB Rouissat (8-0) qui a eu le mérite de résister pendant une bonne période du match pour tenter de créer la surprise avant de s'effondrer en seconde mi-temps.

Les matchs disputés vendredi, en ouverture des 16es de finale de l'édition 2024 de la Coupe d'Algérie (seniors/messieurs) de football ont réservé leur lot de surprises, dont les plus importantes ont été l'élimination du tenant du trophée, l'ASO Chlef, après sa défaite à domicile contre l'US Biskra (2-2/3-5 aux TAB), et celle du Paradou AC (3e de Ligue 1), qui s'est incliné (1-2) à domicile contre le MC Oran (14e). Sur le papier, l'ASO et le PAC étaient donnés favoris, car les données d'avant-match leur semblaient favorables, mais finalement, la réalité du terrain en a voulu autrement. L'ASO avait commencé par être menée (0-2), avant d'égaliser (2-2), donnant par la même occasion un semblant d'espoir à ses supporters, qu'elle pourrait renverser la vapeur et aller au bout. Mais les prolongations n'ont apporté aucun changement au tableau d'affichage et la séance de tirs au but a fini par sourire aux Zibans (3-5). A Alger, c'est le Paradou AC qui avait ouvert le score, sur pénalty à la 78e, avant de se faire renverser par le MCO en toute fin de match (1-2), à la surprise générale, car très peu parmi l'assistance nombreuse s'attendaient à un tel retournement de situation, à seulement quelques enca-



blures du coup de sifflet final, de surcroît de la part d'un mal-classé, qui lutte encore pour sa survie parmi l'élite. De son côté, et malgré la différence de palier, l'USM Khenchela (Ligue 1) a souffert le martyr pour venir à bout du GC Mascara (Ligue 2). Il a d'ailleurs dû attendre les prolongations pour inscrire le but de la victoire et se qualifier sur le score de 3-2. Idem pour le NA Hussein Dey, qui malgré l'avantage du terrain a terminé le temps réglementaire sur un score vierge, et a dû attendre la première mi-temps des prolongations pour prendre enfin le dessus

sur le MO Constantine (1-0). Les seuls clubs à avoir eu la tâche facile à l'occasion de ces 16es de finale sont l'USM Alger et l'ES Mostaganem, confrontés l'un comme l'autre à un adversaire de la Division Inter-régions. L'ESM est allé s'imposer (1-3) chez l'IS Tighenif, alors que les Rouge et Noir se sont littéralement baladés contre le MB Rouissat réussissant un véritable festival offensif (8-0). Les péripéties de ces 16es de finale se poursuivront samedi, avec en tête d'affiche le choc ES Sétif - CS Constantine, entre deux ténors de Ligue 1 Mobilis, sans oublier la chau-

de empoignade entre le CR Belouizdad, champion d'Algérie en titre, et l'AS Khroub, un pensionnaire de Ligue 2. A suivre également les duels ES Ben Aknoun (Ligue 1) - ASM Oran (Ligue 2) et CA Batna - USM Annaba, deux équipes de la Ligue 2 amateur. Les matchs de samedi seront également l'occasion pour les clubs de la Division Inter-régions, considérés comme les petits poucets de l'épreuve, notamment la JS Azazga, le CR Ben Badis, l'US Chaouia, le WA Tlemcen, le Hydra AC, le CR Zaouia et Bougaâ d'essayer de prolonger l'aventure. **R.S**

EN :

RAFIK GUITANE CHANGE DE NATIONALITÉ SPORTIVE ET REJOINT LES VERTS

Le milieu de terrain d'Estoril Praia (Portugal), Rafik Guitane, a reçu l'autorisation de la FIFA pour participer avec l'équipe nationale algérienne, a annoncé vendredi la Fédération algérienne de football (FAF). "La Fédération algérienne de football a le plaisir d'annoncer que la FIFA a accordé au joueur Rafik Guitane l'autorisation de participer avec l'équipe nationale d'Algérie", a écrit la FAF dans un communiqué publié sur son site officiel. International français depuis la catégorie des moins de 17 ans (U17), Rafik Guitane (24 ans) qui a rejoint la formation portugaise d'Estoril Praia en 2022 en provenance de Reims (France), a disputé 24 matchs et a inscrit 5 buts lors de la saison en cours.

APS

KARATÉ (KUMITÉ INDIVIDUEL) : QUATRE NOUVELLES MÉDAILLES POUR L'ALGÉRIE

La sélection algérienne de karaté-do a remporté quatre nouvelles médailles (3 or et 1 argent) aux épreuves de karaté (kumité individuel) des 13es Jeux africains (JA-2023) d'Accra au Ghana (8-23 mars 2024), disputées vendredi. Les trois médailles d'or sont l'œuvre de Salim Allae (60 kg), Abouriche Louiza (55 kg) et Ayoub-Anis Halasa (67 Kg), alors que la médaille d'argent a été décrochée par Sylia Ouikène (50 kg). Le total des médailles algériennes en karaté (kumité) s'élève à 7 médailles après les trois médailles de bronze remportées par Chaïma Oudira (+68 kg), Karima Mekkaoui (-68 kg) et Hocine Daïkhi (+84 kg). Les karatékas algériens seront engagés ce samedi dans les épreuves de kumité par équipes messieurs et dames.

APS

Sport : Rachida Benalou, un exemple de réussite dans le football féminin

Réputé pour être un créneau généralement réservé aux hommes, la gestion des clubs de football en Algérie commence de plus en plus à être investi par les femmes, avec en prime des performances de taille dans les épreuves de l'élite féminine, comme c'est le cas de la présidente de l'Afak Relizane, le champion sortant de la division une. Rachida Benalou (39 ans), puisque c'est d'elle qu'il s'agit, a le "foot" dans le sang. Quand elle avait 13 ans, elle monnayait déjà son talent avec les seniors de l'équipe de ses premières amours, l'Afak Relizane, un club fondé en 1995. "Je me souviens que j'étais une passionnée de football, depuis que j'étais gamine. En 2001, quand j'avais 13 ans, je m'entraînais déjà avec l'équipe seniors de l'Afak. A cette période-là, il n'y avait qu'une seule catégorie dans le football féminin, celle des seniors", a indiqué à l'APS l'actuelle première responsable de la meilleure formation du football féminin en Algérie, ces dernières années. Après une carrière bien remplie, au cours de laquelle elle a remporté des titres nationaux et des trophées maghrébins avec l'Afak, Rachida Benalou a été contrainte de mettre un terme à sa carrière de joueuse. En cause, une méchante blessure l'ayant obligée à quitter le rectangle vert, mais pas le monde du football. "J'étais déjà joueuse quand j'avais pris la présidence de l'Afak en 2016. Certes, j'aurais souhaité rester

sur les terrains pour d'autres années, mais ma blessure m'a contrainte à raccrocher les crampons. Ce fut un moment difficile pour moi, mais le fait de rester dans le monde du football en tant que dirigeante, m'a quelque peu reconfortée", a-t-elle expliqué. Cette ex-footballeuse, qui avait aussi connu quelques sélections en équipe nationale, s'est alors totalement investie dans sa seule mission qui lui restait avec les filles de "Mina". Elle tenait tant à ce que son club maintienne le cap et poursuive sa domination sur la scène footballistique nationale, et surtout le faire encore grandir. Une mission très bien accomplie, puisque les filles de l'Afak ont réussi, la saison passée, à garder leur titre de championnes d'Algérie pour le quatrième exercice de rang, portant à 11 leur nombre de leurs trophées dans cette compétition. Les filles de Benalou sont même passées à côté d'un doublé, puisqu'elles étaient éliminées dans le dernier carré de la Coupe d'Algérie où elles ne comptabilisent pas moins de six titres. En revanche, l'épreuve populaire a souri aux équipes des jeunes catégories (U 20 et U 17), qui ont réussi, elles, à soulever les trophées de leurs compétitions respectives, et garnir davantage une armoire du club déjà bien embellie de titres. En fait, c'est cette réussite qui pousse la présidente de l'Afak à résister encore et ne pas jeter l'éponge, déplorant les conditions diffi-

ciles dans lesquelles elle gère son club "dépourvu des moyens financiers nécessaires pour faire face aux différents challenges", selon ses dires. "Ce sont ces problèmes financiers qui ne me permettent pas de garder mes meilleures joueuses, durant chaque intersaison. Rien d'ailleurs que pour l'été dernier, j'ai enregistré le départ d'une dizaine de joueuses vers d'autres horizons. Franchement, je ne leur en veux pas, vu que notre trésorerie est incapable de leurs assurer leurs salaires", a-t-elle encore indiqué. La formation n'est pas un vain mot à l'Afak Et si une joueuse a choisi de tenter une expérience du côté du championnat saoudien, ses autres camarades n'ont pas hésité à répondre favorablement aux sollicitations de gros bras du championnat algérien après avoir créé leurs équipes féminines de football, l'été passé, en application du cahier des charges du football professionnel. "Comme les clubs en question sont affiliés à des entreprises économiques aisées, à l'image du CR Belouizdad, du CS Constantine et du MC Alger, leurs dirigeants sont venus faire leur marché chez nous, en s'offrant facilement les services des joueuses que nous avons formées", déplore la présidente de l'Afak. Les départs massifs enregistrés chaque intersaison sont, d'ailleurs, pour quelque chose dans les échecs du champion d'Algérie, au cours des trois précédents

exercices, dans les tournois maghrébins qualificatifs à la Ligue des champions africaine, se justifie Mme Benalou, qui caresse toujours l'espoir de participer à cette prestigieuse épreuve des clubs du football féminin continental. En attendant, l'Afak -poursuit sa présidente- reste fidèle à sa politique de formation. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de réalisation d'une académie de football, la première du genre en Algérie, "un projet qui, malheureusement, est actuellement gelé après avoir atteint un taux de réalisation estimé à 70%", a-t-elle informé. Se félicitant du contrat de sponsoring qu'elle vient de signer avec un opérateur privé de téléphonie mobile pour une valeur d'un million de dinars, la même interlocutrice en a profité pour adresser un appel aux autorités locales et les opérateurs économiques de la ville pour aider la direction de l'Afak à achever le projet en question "dans l'intérêt du football féminin", a-t-elle insisté. Parallèlement au déclin du club de football phare de la ville, le RC Relizane, relégué de la Ligue 1 au troisième palier en l'espace des deux précédentes saisons et qui est menacé d'une troisième relégation de suite cet exercice, c'est l'Afak de Mme Benalou qui porte le flambeau de la discipline à Relizane dont les habitants sont dans leur majorité des mordus du sport roi. **APS**

LU POUR VOUS

"Le Soleil d'Allah brille sur l'Occident", de Sigrid Hunke

L'islamologue allemande Sigrid Hunke a laissé pour la postérité un livre d'une exceptionnelle valeur et d'une rare érudition. Ce livre s'appelle "Le Soleil d'Allah brille sur l'Occident". Publié en 1963 en allemand, il a été traduit dans toutes les langues du monde.

L'érudition avec laquelle Sigrid Hunke a mené son livre de bout en bout en fait sans contredit une spécialiste de haut niveau du monde de l'islam.

Alors que l'Europe se débattait dans un Moyen Âge de conflits et de blocages, le monde arabe était le théâtre d'une admirable civilisation fondée sur les échanges économiques, intellectuels et spirituels.

Livre magnifique mais peu lu et peu connu aujourd'hui, "Le Soleil d'Allah" est une sincère et belle apologie de Dieu.

Dans toutes les disciplines - mathématiques, astronomie, médecine, architecture, musique et poésie -, les Arabes multiplièrent les plus prodigieuses réalisations.

Venant d'Italie, de Sicile, d'Espagne et autres territoires soumis à la domination ou à l'influence arabe, passant par l'entremise de grands princes, comme Frédéric II de Hohenstaufen ou par le canal de nombreux voyageurs (négociants, pèlerins, croisés, étudiants), les réalisations de cette prestigieuse civilisation ont peu à peu gagné l'Europe où elles jouèrent un rôle déterminant dans l'éclosion de la civilisation occidentale. Sigrid Hunke brosse un tableau saisissant de cette rencontre entre l'Orient et l'Occident. L'influence décisive de la civilisation arabe sur celle de l'Europe - influence trop souvent passée sous silence, sinon ouvertement contestée - est enfin mise en pleine lumière.

UN OUVRAGE D'UNE RARE BEAUTÉ

Cet ouvrage permet une excellente introduction à l'étude de cette sublime civilisation, qui a permis à l'Occident de connaître la Renaissance, sans laquelle la civilisation occidentale moderne n'aurait jamais connu les progrès qu'elle a réalisés.

Écoutez-la: "Permettez-moi de vous inviter à prendre quelque chose dans ce café, chère madame ! Enlevez donc votre jaquette et prenez place sur le sofa au matelas garni d'une étoffe carmin. Le cafetier s'empressera de vous servir une tasse de café avec deux petits morceaux de sucre, à moins que vous ne préféreriez une carafe de limonade bien glacée, ou encore un peu d'alcool ! Non ? Mais vous accepterez certainement une tarte aux abricots et aux bananes !

"Mais bien sûr, cher ami, vous êtes aujourd'hui mon invité ! Puis-je vous offrir pour commencer un sorbet à l'orange ? Je crois que des artichauts feraient une entrée fort agréable. Et que penseriez-vous d'un chapon



Sigrid Hunke
Le Soleil d'Allah
brille
sur l'Occident
Espaces libres Albin Michel

accompagné de riz et de barquettes aux épinards ? Pour le dessert, je ne saurais trop vous recommander ce gâteau à la sauce d'arak. Et pour clore le repas : un meka... Mais, je vous en prie, installez-vous sur le divan.

DES NOMS ARABES DANS LE LANGAGE DES OCCIDENTAUX

«Pourquoi, certes, ne vous sentiriez-vous pas parfaitement à l'aise, alors que tout ce qui vous entoure comme tout ce que je vous offre se trouve sur la liste des articles depuis longtemps inventoriés qui font partie de notre existence,

et cela bien que nous les ayons empruntés à un monde étranger, à savoir le monde arabe ? Le café qui vous sert quotidiennement de stimulant, la tasse dans laquelle vous versez ce noir breuvage, le sucre sans lequel vous ne sauriez aujourd'hui imaginer un menu, la limonade et la carafe, la jaquette et le matelas, c'est aux Arabes que nous devons de les connaître. Et ce n'est pas tout ! Dans la presque totalité du monde civilisé, ces articles portent encore leur nom arabe ! De même pour candi, bergamote, orange, quetsche, etc. "Rien d'étonnant, me direz-

vous sans doute, à ce que certains fruits originaires des pays chauds (tout comme certains aliments ou boissons) nous viennent de l'Orient; et pourquoi, dans ce cas, ne conserveraient-ils pas leur appellation d'origine?

MAIS SIGRID HUNKE A LA RÉPONSE :

«Et lorsque vous avouez que, maté par la fatigue, vous vous étendez sur le sofa, le divan, ottomane ou dans l'alcôve, vous m'assurez que n'importe quel enfant saurait reconnaître l'origine étrangère de termes aussi extravagants. Mais savez-vous que, sans le vouloir, vous avez employé un autre mot arabe, un terme issu du jeu d'échecs (jeu que les Arabes nous ont appris, l'émissaire d'Haroun al-Rachid l'ayant, dit-on, introduit à la cour de Charlemagne), jeu d'échecs vient de shah (le roi) et que le mot mat que vous avez employé vient de mat qui signifie tout simplement : «Il est mort»? Alors, vous voyez : échec et mat ! dit Sigrid Hunke». Savez-vous que lorsque vous entrez dans une pharmacie ou une droguerie, vous y trouvez quantité d'«inventions» arabes? Un simple coup d'œil aux caisses et

aux flacons du droguiste suffira à vous en convaincre : vous y verrez de la muscade, du cumin, de l'estragon, du safran, du camphre, de la benzine, de l'alcali, de la soude, du borax, de la saccharine, de l'ambre et bien d'autres drogues arabes dont vous usez quotidiennement, vous dit Sigrid Hunke.

Savez-vous que nous désignons encore sous son nom arabe de laque le vernis dont nous couvrons nos ongles, que l'aniline, la gaze, le talc et l'ouate sont autant de noms arabes ?

La présentation de l'ouvrage de Mme Sigrid Hunke met remarquablement en évidence, en vingt lignes — concision oblige — la plupart des mythes, des faux-semblants, des jugements téméraires diffusés dans ces quatre cents pages, et trace un peu sommairement, mais sans les gauchir, les perspectives d'une histoire embellie par un violent amour.

Pour nos conseils de lecture, nous ne vous recommanderons jamais assez de lire cet excellent ouvrage de Sigrid Hunke. Un livre pour la vie, pour la bibliothèque, pour vos enfants et pour leurs petits-enfants.

Sigrid Hunke, merci !

Fayçal Oukaci

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME :

Un Salon national de l'art pictural à Béchar

Un salon national de l'art pictural réunissant les œuvres de quatorze femmes artistes-peintres issues de différentes wilayas du pays s'est ouvert, en fin de semaine, à la salle des expositions de la maison de la culture "Kadi Mohamed" de Béchar, à l'occasion de la journée internationale de la femme.

Cette manifestation dont le volet compétition est dédié à la meilleure œuvre artistique sur le thème "La lutte de la femme Palestinienne", permet à travers les œuvres exposées au public de "confronter les visions de chacune des participantes tant sur la lutte des femmes palestiniennes, que sur le patrimoine culturel

national", a indiqué le directeur local de la Culture et des Arts, Lahcen Tourki.

Ce rendez-vous culturel vise essentiellement à mettre en valeur les œuvres d'artistes plasticiennes issues des wilayas d'Alger, Aïn Temouchent, Annaba, Relizane, Mostaganem, Batna, Tlemcen, Naama, El Bayadh, Oran, Sétif, Sidi-Bel Abbes et Béchar, a-t-il souligné.

"Les œuvres exposées par ces artistes à l'instar de Fatima Zohra Sadok, Nawal Derkaoui, Siham Kabass et Chahinez Salhi, mettent en évidence la lutte des femmes palestiniennes contre l'entité sioniste et leurs souffrances quotidiennes, avec une remarquable dextérité artistique", ont

estimé les premiers visiteurs du salon approchés par l'APS. Cet événement artistique qui se poursuivra jusqu'à samedi prochain, a été inauguré par les autorités de la wilaya, en présence de nombreux invités et visiteurs adeptes de l'art pictural. "Des prix seront décernés aux trois premières œuvres choisies par un jury constitué d'experts et des artistes spécialistes, dans le but d'encourager les lauréates au terme de cet événement artistique qu'abrite pour la première fois la wilaya de Béchar", a fait savoir le directeur de la maison de la culture Amari Hamdani, membre du comité d'organisation.

APS

DÉDIÉE AUX ASPECTS SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET INTELLECTUEL DE LA LANGUE NATIONALE

25^e anniversaire de la création de la revue de la langue arabe

Le Haut Conseil de la langue arabe (HCLA) a célébré, en fin de semaine, à Alger, le jubilé d'argent de la création de la revue de la langue arabe dédiée aux aspects scientifique, culturel et intellectuel de la langue arabe. La cérémonie de ce jubilé d'argent célébrant 25 ans de recherche linguistique en Algérie (mars 1999-mars 2024) a été présidée par le président du Haut Conseil de la langue arabe, Salah Belaid, en présence du président de l'Académie algérienne de la langue arabe (AALA), Cherif Meribai, et de linguistes de différentes universités du pays. Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Belaid a précisé que cette ren-

contre, qui s'inscrit dans le cadre de la célébration de la Journée arabe de la langue arabe (1er mars), "est l'occasion de mettre en avant l'apport et les efforts des présidents successifs du HCLA, à l'instar d'Abdelmalek Mortadh et de Mohamed Larbi Ould Khelifa, pour la création, le développement et l'essor de cette revue". Créée en mars 1999, cette revue scientifique gratuite, qui en est à son 64^e numéro, s'intéresse aux questions de la langue arabe et à ses aspects scientifique, culturel et intellectuel, a fait savoir M. Belaid. "Elle œuvre au développement et à la promotion de la langue arabe dans tous les

domaines à travers la publication de recherches en langue arabe sur la linguistique, la littérature, la critique et la culture", a-t-il poursuivi.

Il a, par ailleurs, salué les efforts des enseignants-chercheurs algériens qui enrichissent la langue arabe à travers leurs recherches dans différentes spécialités, se félicitant des relations de coopération avec les pays arabes en la matière.

Dans leurs interventions, les participants ont mis en exergue le parcours de publication de cette revue et son rôle au service de la langue arabe.

I.Med/agence

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 WILAYA DE LAGHOUAT
 DAIRA D'AFLOU
 COMMUNE D'AFLOU
 NIF: 098403/99/16/123

Avis d'Appel d'Offres ouvert avec exigence des capacités minimales N° 03/2024

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'AFLOU lance le présent avis pour :

- EXTENSION DU RESEAUX D'AEP AUX CITES DE LA COMMUNE D'AFLOU (03 LOTS) :
- LOT N°01: EXTENSION DU RESEAUX D'AEP- CITE DE BOUCHROUF.
- LOT N°02: EXTENSION DU RESEAUX D'AEP- CITE EL-CHOUHADA.
- LOT N°03: EXTENSION DU RESEAUX D'AEP- CITE DE GHEZZAOUL.

Les entreprises intéressées peuvent se rapprocher du bureau des marchés au service des affaires économiques (troisième étage) pour retirer les cahiers des charges à partir : de (08:00) à (12:00) et de (13:00) à (16:30), y afférent et ce pour un délai de 10 jours à partir de la première apparition dans les journaux nationaux.

Le dossier de candidature- l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention "dossier candidature", "offre technique" ou "offre financière" selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe et cachetée et anonyme, comportant la mention "à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres" - d'offres N° ... - l'objet de l'appel d'offres".

Les offres doivent être accompagnées des documents suivants :

Le dossier de candidature contient:

- 1- Déclaration de candidature remplie, datée et signée par le soumissionnaire, (selon le modèle ci-joint.)
- 2- Déclaration de probité remplie, datée et signée par le soumissionnaire (selon le modèle ci-joint).
- 3- casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois s'il ne porte pas la mention « néant ».
- 4- Certificat de qualification et classification professionnelle (Travaux d'Hydraulique activité principale 4^{ème} catégorie en plus)
- 5- les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
- 6- tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats / des soumissionnaires ou le cas échéant des sous-traitants*

Offre technique contient:

1. La déclaration à souscrire remplie, datée et signée par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint.
2. Tous documents permettant d'évaluer l'offre technique, un mémoire technique justificatif dûment rempli, datée et signé par le soumissionnaire, et tout autre document exigé.
3. les délais d'exécution
4. le cahier des charges portant à la dernière page la mention manuscrite "lu et accepté"
5. Reçu de paiement de soumission (5000DA).

Offre financier contient:

1. La lettre de soumission dûment remplie, datée et signée par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint.
2. Le bordereau des prix unitaires, dûment rempli et signé par le soumissionnaire.
3. détail quantitatif - estimatif de l'offre dûment rempli et signé par le soumissionnaire.
4. La décomposition du prix global et forfaitaire.

- Les documents demeurent en vigueur à la date d'ouverture.

- Les documents relatifs : une mémoire technique justificative, et Tout Les documents permettant d'évaluer l'offre technique.

- Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa notification, et en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.

- Les soumissionnaires sont invités pour la séance de la commission d'ouvertures des plis après : _____ à (11 h :00 mn)

* Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une durée 100 jours à compter de la date de l'envoi de l'offre.

* la liste sommaire des pièces exigées aux cahiers des charges.

L'EXPRESS DU 10/03/2024 ANEP : N° 2416007387

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 Wilaya d'Alger
 Circonscription Administrative de Bir Mourad Rais
 Commune de Djasr Kasantina

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En application de la loi N°23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et Conformément aux dispositions de l'article N°65, du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'Assemblée Populaire Communale De Djasr Kasantina (Le service contractant) Dont le N° du NIF : 098416269000132

Informe les entreprises intéressées par l'objet de l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence capacité minimales N°10/2023 apparu sur les quotidiens nationaux "Le 29/11/2023 "L'EXPRESS" le 29/11/2023 et BOMOP. Après l'annulation de l'avis d'attribution pour lot N° 01 et la réévaluation de l'opération par la commission COPEO l'attribution provisoire de lot N°01 à l'entreprise est annoncée conformément au tableau suivant :

INTITULE	ENTREPRISE	Montant Corrigé En TTC	Note Technique Sur 100	Délai de Réalisation	Observation
Objet : Travaux de réalisation des réseaux d'assainissement à travers la commune repartit en deux (02) lots séparés comme suit :					
Lot N° 01 : réalisation d'un réseau d'assainissement à la cité 2540 logements lot A28 Djasr Kasantina					
Lot N° 01 : réalisation d'un réseau d'assainissement à la cité 2540 logements lot A28 Djasr Kasantina	مؤسسة الإنجاز للمباني السكنية والتجارية معمري حسان الدين N° NIF 184411500974128	4 136 202,00 DA	43,40 / 60	Cinq (05) mois	Après réévaluation technique offre la moins disante dans le lot -Offre retenue-

Les autres soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités, de se rapprocher des services de la commune de Djasr Kasantina, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de ce présent avis.

En application à l'article 56 de la loi N°23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, Conformément aux dispositions de l'Article N°82, du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Tout Soumissionnaire contestant le Choix opéré par le service contractant, peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours qui suivent la première parution de cet Avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP, auprès de la commission des Marchés publics de la Commune de Djasr Kasantina, Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

L'EXPRESS DU 10/03/2024 ANEP : N° 2416007348

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 WILAYA DE MEDEA
 DAIRA DE BERRAOUDA
 COMMUNE DE OULED DEID

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT avec exigence de capacités minimales N° 02/2024
 N° Fiscal de la Commune de Ouled Deid
 08.912.606.008.681.7.000

Dans le cadre PDSCEL2024 Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Ouled Deid lance un avis d'Appel d'Offres National ouvert avec exigence de capacités minimales

PROJET: RELEVEMENT LA ROUTE QUARTIER OUM EL KHARTANE ZEM TRANCHES

Les Entreprises ou Sociétés intéressées par cet avis d'appel peuvent retirer le cahier des charges auprès du service Marché de l'APC de Ouled deid cellule des marchés contre paiement d'une somme de 5.000.00 DA.

Dossier de candidature

- > Déclaration de candidature remplie, renseignée et signée (modèle joint).
- > Attestation de dépôt des comptes rendus année 2022
- > Déclaration de probité remplie, renseignée et signée (modèle joint).
- > Copie du statut de l'entreprise (SARL, SPA, SARL...ETC)
- > Délégation de pouvoir habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- > certificat de qualification et classification professionnelle catégorie 04 et plus (activité principale : travaux Publics).
- > La liste des travailleurs inscrite par la CNAS est rattachée soit l'état de la mobilité de la procédure soit une déclaration de participation soit une attestation d'affiliation par les travailleurs soit la remise d'une attestation de paiement de cotisation CNAS en cours de validité qui comporte le nombre de travailleurs avec attestation jointe pour les cadres et techniciens ainsi que les attestations d'affiliation ou d'affiliation en cours de validité
- > Les bilans financiers pour les années - 2020 - 2021 - 2022. Il comprend le nombre le chiffre d'affaires de sorte qu'il devrait être la moyenne 12 000 000.00DA en plus de chiffres d'affaires de trois ans visé par les impôts +C20
- > Référence professionnelle pour les entreprises à présenter (03) trois attestations en plus de bonne exécution pour les projets similaires aux travaux requis réalisés et portants le montant fourni par les administrations publiques limités aux 05 dernières années 2019-2019-2020-2021-2022 y compris le montant et l'année d'achèvement et le sujet du projet.
- > Les capacités matérielles affectées à la réalisation ce projet doivent fournir de document prouvant que les cartes grise au nom de l'entreprise jointes aux attestations assurance en cours de validité l'objet d'un contrôle matériel avec copie pour besoins de justice de l'année en cours en matière d'impôts fixes et mobiliers en cours de validité cartes grise

Offre technique

- > La déclaration à souscrire paraphée, remplie et signée (modèle joint).
- > Le cahier des charges (partie technique remplie, datée et signée par le soumissionnaire avec paraphe sur toutes les pages, et la dernière page doit comporter la mention « lu et accepté manuscrite »
- > Le planning de réalisation cacheté et signé par l'entreprise.
- > Mémoire technique justificatif obligatoire et toute pièce permettant d'évaluer l'offre technique selon l'article 67 de la loi N° 15-247.

Offre financier

- > La lettre de soumission paraphée, renseignée et signée (modèle joint).
- > Le bordereau des prix unitaires dûment paraphé, renseigné et signé.
- > Description quantitatif et estimatif dûment paraphé, renseigné et signé.
- > NB : Le maître d'ouvrage n'exige pas des constructeurs ou des candidats qu'ils disposent de documents authentifiés sauf exception et lorsqu'il est requis de demander des documents originaux cela est limité au titulaire du marché
- > Le dossier de candidature l'offre technique et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention dossier de candidature -offre technique ou offre financière selon le cas ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 02/2024

PROJET: RELEVEMENT LA ROUTE QUARTIER OUM EL KHARTANE ZEM TRANCHES

LES OFFRES ETABLIES DEVONT PARVENIR AU SIÈGE DE LA COMMUNE DE OULED DEID - SERVICE MARCHÉ DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE POPULAIRE COMMUNALE DE OULED DEID /

-La durée de préparation des offres et finit à 10 jours à compter de la première date de parution du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP le dernier jour de préparation des offres pour la réception des offres à également été déterminé avant l'heure 11:30 h.

NB: Cette annonce est ouverte à toutes les entreprises participantes à assister à la séance publique d'ouvertures des plis technique et financière au siège de la commune dans la salle de réunion le dernier jour à la date et le dernier heure de dépôt des offres et la date et l'heure d'ouverture des offres technique et financière

La date limite d'ouverture des offres le dernier jour de dépôt des offres à 11:30 dans la salle de réunion

les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 03 mois d'après la date de préparation des offres à compter de la date limite des dépôts des offres.

les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des plis (le cachet de l'entreprise et obligatoire)

L'EXPRESS DU 10/03/2024 ANEP : N° 2416007512

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 WILAYA DE MSILA
 DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
 N.E.F N°001328019020255

CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE APRES L'ANNULATION DE L'ANNONCE DU CONCOURS N°...../2024 PORTANT

ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE TYPE 2 N°02 AU NIVEAU DU SITE DES 1050 LOGEMENTS, POS 09, COMMUNE DE MSILA, WILAYA DE MSILA (CITES D'HABITAT INTEGRES 2024).

Conformément à l'article 24-27 et 39 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales du marché public et l'article 47 et 48 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

La Direction des Équipements Publics de la wilaya de Msila lance un concours restreint portant étude pour la réalisation du projet :

ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE TYPE 2 N°02 AU NIVEAU DU SITE DES 1050 LOGEMENTS, POS 09, COMMUNE DE MSILA, WILAYA DE MSILA (CITES D'HABITAT INTEGRES 2024).

1. RETRAIT DU CAHIER DES CHARGES :

Les bureaux d'études ou un groupement de bureaux d'études, les architectes agréés intéressés peuvent retirer les cahiers des charges auprès du siège de la direction des Équipements Publics de la wilaya de Msila - boulevard cherd abd el havid msila-

2. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES :

2.1. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES :

Dans une première phase, les candidats sont tenus de présenter leurs dossiers de candidatures dans une enveloppe, Qui doit être numéro et boîte et ne portant que les mentions suivantes :

CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE APRES L'ANNULATION DE L'ANNONCE DU N°...../2024 PORTANT ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE TYPE 2 N°02 AU NIVEAU DU SITE DES 1050 LOGEMENTS, POS 09, COMMUNE DE MSILA, WILAYA DE MSILA (CITES D'HABITAT INTEGRES 2024).

+ DOSSIER DE CANDIDATURE + ANEP PAS OUVRES

Les dossiers de candidatures seront remis directement, à l'adresse suivante

DIRECTION des Équipements Publics - DEP - DE MSILA
BOULEVARD CHERD ABD EL HAVID MSILA

- Le dossier de candidature complet ;
- Le Dossier de Candidature Compris ;
- Une déclaration de candidature selon modèle, remplie, datée, signée par le candidat et portant son cachet ;
- Une déclaration de probité selon modèle, remplie, datée, signée par le candidat et portant son cachet ;
- Tout document permettant de justifier et d'évaluer les capacités des candidats, à savoir :

Capacité professionnelle :

- Pour les bureaux d'études privés agréés ou architectes agréés, justifiant ;
- De l'agrément de l'année en cours ;
- Et d'un protocole d'accord en cas de groupement et/ou statut en cas de société (SCP)

Pour les bureaux d'études publics, justifiant :

- De statut d'entreprise publique économique (EPE)
- D'un protocole d'accord ou d'un contrat avec un architecte agréé salarié ou associé.

Capacités techniques :

- Moyens humains ;
- Disposant d'un minimum de personnel nécessaire pour le bon fonctionnement du bureau soit :
 - Un chef de projet : architecte ou un ingénieur en G.C ou un maître (en architecture ou en G.C) justifiant d'une expérience minimale de (02) trois ans.
 - Un technicien supérieur ou licencié dans les métiers du bâtiment justifiant d'une expérience minimale de (02) deux ans.
- Les moyens humains sont à justifier par les attestations d'affiliation au CNAS d'une validité de moins de trois mois à la date d'ouverture des plis ; diplômes, CV, les certificats et attestation de travail

N.B : Toutes les pièces administratives demandées doivent être valides.

2-SA DURÉE DE PRÉPARATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES :

- La durée de préparation des dossiers de candidatures est fixée à **dixième (10) jours**, à compter de la date de la première publication du présent concours sur le BOMOP ou dans la presse nationale.

3- LA DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES : La date et l'heure limite de dépôt des dossiers correspondent au dernier jour de la durée de préparation des dossiers, qui expire (le dixième jour) jusqu'à 12 :00 heures. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures est le

4- L'OUVERTURE DES DOSSIERS DE CANDIDATURES : La procédure d'ouverture des dossiers de candidatures se déroulera en séance publique en présence des candidats. Elle aura lieu le dixième jour correspondant à la date de dépôt des dossiers, à partir de 13 :30 heures, au siège de la direction des Équipements Publics de la wilaya de Msila. La commission d'ouverture des plis et l'évaluation des offres, présidée à l'ouverture des dossiers de candidatures.

5- L'ÉVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURES : Après l'ouverture et l'évaluation des dossiers de candidatures, seuls les candidats présélectionnés sont invités à remettre les plis de « l'offre technique », « l'offre architecture » et de « l'offre financière » dans une 2^{ème} phase.

7- LA DURÉE DE VALIDITÉ DES OFFRES : La durée de validité des offres est la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois, à partir de la date de dépôt des offres.

L'EXPRESS DU 10/03/2024 ANEP : N° 2416007445

ESPACE

A-T-ON DÉCOUVERT UNE EXOPLANÈTE ENTIÈREMENT RECOUVERTE D'UN OCÉAN ?

Le télescope James-Webb a encore frappé. D'après ses observations, l'exoplanète TOI-270 d pourrait être recouverte d'eau liquide. Mais ces conclusions sont remises en question par d'autres chercheurs.

Deux fois plus grosse que la Terre et située à environ 70 années-lumière de notre planète, l'exoplanète TOI-270 d est l'objet de toutes les attentions. Et pour cause, elle serait entièrement recouverte d'un océan d'eau liquide. De quoi faire avancer la quête de la vie extraterrestre, ou tout au moins nous rapprocher d'une exoplanète habitable. "Les observations du télescope James-Webb (JWST) de la Nasa ont décelé la présence de vapeur d'eau et la signature chimique du méthane et du dioxyde de carbone dans l'atmosphère de l'exoplanète", explique The Guardian. Ce qui, pour une équipe de l'université de Cambridge, indiquerait l'existence d'un océan et d'une atmosphère riche en hydrogène. Leur interprétation est publiée dans un article scientifique du journal *Astronomy and Astrophysics Letters*. Pour Nikku Madhusudhan, qui a dirigé cette analyse, et dont les propos sont rapportés par le quotidien britannique : "La température de l'eau de cet océan pourrait atteindre les 100 °C, même plus." "À une pression atmosphérique élevée, un océan même aussi chaud pourrait toujours être liquide", éclaire The Guardian. Pour cette équipe, TOI-270 d serait un monde "hycéen", c'est-à-dire une planète avec un océan d'eau liquide sous une atmosphère riche en hydrogène. À partir d'observations complémentaires, des astronomes de l'université de Montréal, au Canada, remettent en question la conclusion de leurs confrères britanniques. Au Guardian, Björn Benneke, qui dirige cette autre équipe, explique qu'à leur avis "la température [qu'il pense pouvoir atteindre les 4 000 °C] est trop élevée pour que l'eau soit liquide". Elle serait en fait dans un "état supercritique, où la distinction entre liquide et gaz devient floue". Les deux équipes n'ont pas trouvé de sulfure de diméthyle, dont la présence pourrait être le signe de l'existence de formes de vie sur place, mais elles s'accordent sur la présence de disulfure de carbone, lequel est lié aux processus biologiques sur Terre. "Nous ne pouvons pas lier [le disulfure de carbone] à l'activité biologique. Dans une atmosphère riche en hydrogène, il est relativement facile de le fabriquer", concède Nikku Madhusudhan. Tout en regardant d'un œil optimiste ces résultats : "Si nous parvenons à mesurer cette molécule unique, cela signifie que nous sommes en mesure de le faire pour des planètes habitables à l'avenir."

In *Courrier international*

ÉTATS-UNIS

Les tiktokeurs noient le Congrès américain d'appels contre l'interdiction du réseau social

Un projet de loi visant TikTok adopté par une commission de la Chambre des représentants cette semaine fait l'objet d'une campagne agressive. La plateforme, qui appartient au chinois ByteDance, a poussé ses utilisateurs à téléphoner à leurs élus.

Les lignes des bureaux du Capitole ont été saturées dès midi, jeudi 7 mars, a constaté "The New York Times". C'est une nouvelle bataille qu'a lancée en fanfare TikTok aux États-Unis pour défendre son existence sur le sol américain. Ses utilisateurs ont vu s'afficher à l'ouverture de l'application, jeudi 7 mars, un "Stop à la fermeture de TikTok" qui leur permettait, s'ils suivaient le lien, "d'appeler leurs élus", raconte The New York Times.

"Faites savoir au Congrès ce que TikTok représente pour vous et dites-leur de voter NON", expliquait la campagne. Une réponse au projet de loi présenté cette semaine par les représentants à Washington "demandant à TikTok de couper les liens avec sa maison mère chinoise ByteDance, sous peine d'être interdit aux États-Unis", rappelle le quotidien américain.

Cette campagne a déclenché "une avalanche d'appels téléphoniques dans les bureaux du Capitole". À midi, les lignes de nombreux élus étaient saturées. Des appels émanaient d'adolescents, dont TikTok est le réseau social de prédilection, et certaines personnes "raccrochaient dès qu'elles étaient mises en relation", témoignent des assistants parlementaires. Si les entreprises de la tech ont



souvent cherché à mobiliser les internautes pour répondre à une législation, il est rare que la démarche soit aussi ouvertement déployée", souligne le journal. C'est que TikTok n'en est pas à sa première bataille. Le projet de loi en question est "l'une des multiples tentatives déployées au cours de l'année écoulée pour limiter l'utilisa-

tion de TikTok, les relations de ByteDance avec Pékin faisant peser des risques sur la sécurité nationale". "Nous avons ici un exemple d'une application contrôlée par un pays adverse qui ment au peuple américain et interfère avec le processus législatif du Congrès", ont réagi deux des parlementaires à l'origine du projet de loi, le

républicain Mike Gallagher et le démocrate Raja Krishnamoorthi. Avec ou sans lobbying, il reste encore "un long chemin à parcourir au texte avant de devenir une loi", rappelle le New York Times. S'il est voté la semaine prochaine à la Chambre des représentants, il sera ensuite transmis au Sénat.

In *Courrier international*

BLOQUÉES SUR LES ROCHERS DE L'ÎLE DE LAMPEDUSA

Les garde-côtes italiens sauvent 46 personnes

Les garde-côtes italiens ont secouru 46 migrants irréguliers bloqués sur les rochers de l'île de Lampedusa, vendredi dernier, à la suite d'une périlleuse traversée de la Méditerranée. Selon l'agence de presse italienne ANSA, les équipes de garde-côtes ont navigué sur des eaux dangereuses pour atteindre les falaises situées à l'extrémité ouest de l'île de Lampedusa,

connue comme le territoire italien le plus proche d'Afrique du Nord. Lors de l'opération de sauvetage, les équipes ont également retrouvé le corps d'un migrant. Les migrants secourus seraient des ressortissants pakistanais et égyptiens. Selon les chiffres du ministère italien de l'Intérieur, le nombre de migrants irréguliers arrivés dans le pays par voie maritime depuis le

1^{er} janvier a atteint les 4 979 personnes. Au cours de la même période de l'année dernière, ce chiffre était de 15 107 migrants. Dans le flux migratoire irrégulier vers l'Europe, la route de la Méditerranée centrale entre l'Italie, Malte, la Libye et la Tunisie est l'une des voies les plus empruntées ces dernières années.

In *Agence Anadolu*

Archéologie : découverte extraordinaire d'un pain façonné il y a 8 600 ans et encore intacte

Sur le célèbre site archéologique de Çatalhöyük en Turquie, des chercheurs ont fait une incroyable découverte : une miche de pain, étonnamment conservée. Sa datation révèle qu'elle aurait été façonnée il y a 8 600 ans, ce qui en fait le plus vieux pain connu à ce jour !

C'est au fond d'un ancien four, dans la célèbre cité néolithique de Çatalhöyük en Turquie, que des archéologues ont retrouvé cet étrange amas de forme ronde, de la taille d'une main et d'aspect spongieux. Si le lieu de sa découverte met immédiatement la puce à l'oreille des chercheurs, ce sont les analyses microscopiques de la composition de l'artefact qui apporteront la confirmation : la présence d'orge, de blé et de pois broyés indique clairement qu'il s'agit là d'un pain. Une petite miche, qui

aurait été confectionnée il y a environ 8 600 ans, tout de même ! Une découverte que rapporte l'Agence Anadolu.

Une préservation incroyable qui aurait été favorisée par le dépôt d'une fine couche d'argile sur sa surface. Plus étonnant encore, il apparaît que ce pain n'a pas été cuit, malgré son aspect actuel carbonisé. La pâte fermentée a été abandonnée ainsi au passage du temps. On peut même encore y distinguer l'empreinte d'un doigt en son centre. Le boulanger du Néolithique a-t-il voulu tester la bonne montée de sa miche ? Que s'est-il passé ensuite pour que ce pain, visiblement prêt à cuire, soit laissé là ? Autant de questions qui n'auront certainement jamais de réponse. Ce qui est sûr, c'est qu'il n'existe actuellement aucun autre exemple de ce type. Si l'on sait que

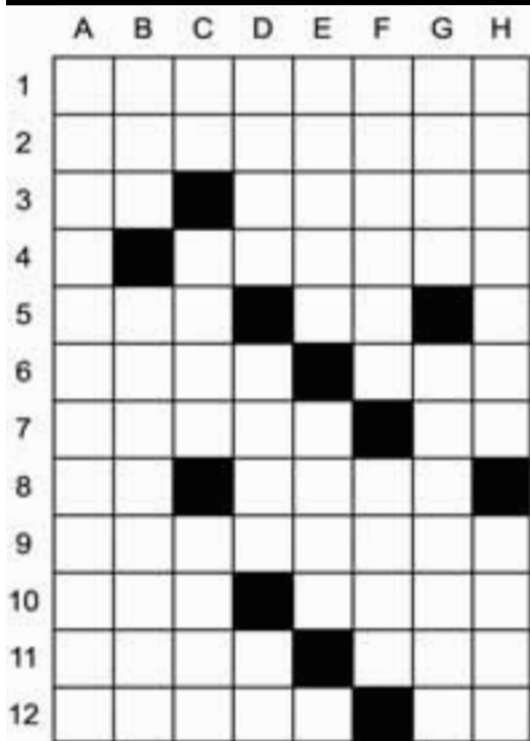
les débuts de la boulangerie datent de 14 400 ans, d'après des résidus de pain retrouvés en Jordanie, sur le site Shubayqa 1, le pain de Çatalhöyük est cependant le plus ancien retrouvé entier à ce jour.

Le vaste site de Çatalhöyük représente une ancienne ville néolithique. C'est dans l'une des maisons qu'a été retrouvé le pain.

Le site archéologique, découvert en 1951, est d'ailleurs reconnu pour son extraordinaire préservation et la richesse d'objets retrouvés. Outils en pierre, ustensiles en bois, poteries, figurines et restes de textiles ont été retrouvés sur place dans les habitations néolithiques et ont permis de reconstruire la vie dans cette ville fondée à la fin du VIII^e siècle avant notre ère, et qui aurait abrité quelque 8 000 personnes.

In *Futura Sciences*

Mots Croisés



VERTICALEMENT

- A. Il possède des feuilles aromatiques.
- B. Indien de l'Utah. Vendeuses de journaux.
- C. Note fondamentale. Nid des oiseaux de proie. Délicatesse et doigté.
- D. Religieux musulman. Moyen de transport. Elle fut transformée en vache.
- E. Ragoût de gibier. Administré par l'intendant.
- F. Col des Alpes (de l'). Le client s'y sert lui-même.
- G. Problème pour Hamlet. Accorde une faveur.
- H. Location avec option d'achat. Ria et ville bretonne.

HORizontalement

- 1. Logiciel destiné au jeu.
- 2. Spécialiste en matière de champignons.
- 3. Sigle d'Union. Se révéla (s').
- 4. Difficiles à avaler.
- 5. Lieu de rassemblement. Possessif.
- 6. Marche sans but. Niet !
- 7. Qui réagit au gag. Poids mini.
- 8. Dans un pronominal. Essai dans un labo.
- 9. Dirigé par le personnel.
- 10. Puissant pays. Groupe de maisons.
- 11. Désigne la chose. S'abandonne (se).
- 12. Ancienne épée. Article espagnol.

LES MOTS FLÉCHÉS

ENDOSSÉ A LA VA-VITE RAVIES	AMATEUR DE NOMOS DESSIN IRONIQUE	PRÉNOM ESPAGNOL DURÉE DE DOUZE MOIS	AVOUE SON DÉSAVEU DISCRETION	ATELIER ÉVEN-TAIRE DE BOUQUINISTE	LA GLACE S'Y FORME SOUVENT DEVANT CELUI QUE L'ON FÊTE	
FLEM-MARDISE	DÉMONSTRATION DE JOIE	COUPANTE	ELLE A DES JOURNAUX PLEINS D'IMAGES	FERME-TURE A CLÉ POUR LES CHAINES	ADJECTIF DÉMONSTRATIF DESSERT BRETON	
COUVERTURE PLASTIQUE D'UN SOL UN TYPE	VELO TOUT-TERRAIN	ESTRADES POUR DES ORATEURS			D'UNE GRANDE PRÉCISION	TOUCHE AVEC LES DOIGTS
FILET D'EAU DOUCE APÉRITIF ROUGE	DECHARGE DE CANON ABRI DE PRIMEURS	LAVE A LA PALLE DE FER ANCIENNE EUROPE			CHOSE DIFFICILE A TROUVER DÉMOLIT UN MUR EMPE-REUR A MOSCOU	RÉPONSE PUÉRILE PRÉFIXE BON POUR DOUBLER
LONG SAC CON-SOMME AU BAR	COMPLÈTEMENT SURVOLTE ATTRAPÉS	COMME DE LA VIANDE CORRIACE DIVISION DE JOUR	IL ASPIRE A DEVENIR UNE ÉTOILE			
PAS TOUT A FAIT AU SUD	ELLE CONNAÎT LA MATERNITÉ					

SIDOKU

		9				2		
7				5				4
			6	4	2			
	4			9				5
	7		8		6			2
	1							8
		4	1		9	6		
8			3		5			9
6								5

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

ACCAPARER	AHANER	AIDE	CHASSEUR	CHIENNE	CRANER	FOIE	FROIDE				
LUMBAGO	POINT	PONEY	PRECOCITE	PRIME	RAIPONCE	RENNE	SEIGLE				
TANNE	USURE	VACATAIRE	VAINCU	VIF-ARGENT	WARNING	TAJINE	HOURRA				
R	A	E	V	V	E	F	R	H	Y	E	E
R	E	C	A	I	M	N	O	E	T	R	L
U	O	N	C	F	I	U	N	I	N	E	G
E	G	O	A	A	R	O	C	E	E	N	I
S	A	P	T	R	P	O	T	N	I	A	E
S	B	I	A	G	C	A	I	N	I	H	S
A	M	A	I	E	N	J	R	D	I	A	C
H	U	R	R	N	A	A	E	E	E	O	V
C	L	P	E	T	W	U	S	U	R	E	P

16



- Alger 20°
- Ouargla 15°
- Oran 18°
- Constantine 19°

FADJR 05:51	DOHR 13:01	ASR 16:11	MAGHREB 18:38	ISHA 20:01
----------------	---------------	--------------	------------------	---------------

RAMADHAN 2024 : LA COMMISSION NATIONALE D'OBSERVATION DU CROISSANT LUNAIRE SE RÉUNIT DIMANCHE À DAR EL IMAM

La Commission nationale d'observation du croissant lunaire se réunira, aujourd'hui, à Dar El Imam (Alger), pour observer le croissant lunaire marquant le début du mois de Ramadhan, indique un communiqué du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs. « Le ministre des

Affaires religieuses et des Wakfs, M. Youcef Belmehdi, présidera une conférence qui aura lieu à cette occasion, à l'École nationale de formation et de perfectionnement des cadres du secteur (Dar El Imam), à El-Mohammadia », précise la même source.

DETTES FISCALES AYANT DÉPASSÉ QUATRE ANS L'AVERTISSEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

La Direction Générale des Impôts a adressé une notification à toutes les personnes physiques et morales qui ont des dettes fiscales dont l'échéance dépasse quatre ans. Le communiqué publié sur le site officiel de la direction précise que les dispositions de l'article 15 de la loi de finances rectificative de 2023 prévoient l'exonération du paiement des amendes de recouvrement liées à ces dettes, dans le cas où le montant total initial des dettes était payé, en un seul versement ou en plusieurs fois, au plus tard le 31 décembre 2024. La communication explique que les dettes fiscales envisagées sont celles dont le recouvrement remonte à avant le 1^{er} janvier 2020. Quant aux dettes concernées par ce système, il s'agit de celles résultant des quasi-prélèvements, des droits non fiscaux, des amendes judiciaires, des taxes et redevances résultant des impôts ordinaires, des taxes minières et des taxes environnementales, y compris celles déclarées par la série C n° 50, sans paiement de leurs sommes. De ce fait, la Direction Générale des Impôts a informé les personnes souhaitant bénéficier de cette mesure à se rapprocher de ses collecteurs d'impôts, afin d'introduire une demande selon le formulaire téléchargeable via le lien électronique : « Demande d'exonération du paiement des amendes de recouvrement », soit en écrivant une demande écrite rédigée à cet effet.

I.Med

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION // DIMANCHE 10 MARS 2024 // N°766 // PRIX 20 DA

MONDIAL DE GYMNASTIQUE

Kaylia Nemour arrache la médaille d'or à l'étape de Bakou

La championne algérienne a, dans l'ordre, l'Italienne Elisa Lorio (14 300) et l'Américaine Katelyn Jong (13 733). Kaylia Nemour s'est hissée également en finale de la poutre avec un score de 14 533 et du sol avec une note de 13 166.



La gymnaste algérienne Kaylia Nemour a décroché, hier, la médaille d'or aux barres asymétriques lors de la troisième étape de la Coupe du monde (7-10 mars) qui s'est déroulée à l'Arène nationale de gymnastique de Bakou, en Azerbaïdjan.

Âgée de 17 ans, Kaylia Nemour, déjà qualifiée pour les Jeux olympiques de 2024 à Paris, a réalisé une performance remarquable avec une routine parfaitement exécutée. Sa prestation exceptionnelle lui a valu de prendre une avance significative, obtenant une note de 15 433, répétant ainsi la même performance réalisée lors de la deuxième étape à Cottbus, en Allemagne.

La championne algérienne a devancé,

dans l'ordre, l'Italienne Elisa Lorio (14 300) et l'Américaine Katelyn Jong (13 733). Kaylia Nemour s'est hissée également en finale de la poutre avec un

score de 14 533 et du sol avec une note de 13 166. Selon les organisateurs, cette troisième des quatre étapes de la Coupe du monde enregistre la participation exceptionnelle de plus de 250 gymnastes dont dix champions du monde, provenant de 69 nations. En plus des médailles mises en jeu, Nemour profite de cette compétition mondiale pour préparer les prochains Championnats d'Afrique, prévus du 30 avril au 7 mai prochains, ainsi que les JO 2024. A l'issue des quatre manches de la Coupe du monde, les deux premiers dans chacun des quatre agrès (au maximum un par pays et par agrès), d'une nation non qualifiée, décrocheront un billet individuel pour les prochains Jeux olympiques d'été. Cependant, les gymnastes doivent participer à un minimum de trois manches sur les quatre pour être éligibles.

R.S.

Condor-Hisense: l'exportation reste une priorité essentielle

La marque chinoise de l'électronique Hisense a ouvert son premier brand shop à Dely Ibrahim, à Alger. Elle vient ainsi renforcer sa présence dans le pays marquant une «étape stratégique» dans les initiatives d'expansion régionale avec l'objectif d'atteindre les 20 brand shops dans les deux prochaines années. L'inauguration s'est déroulée en présence des dirigeants régionaux de Hisense, des cadres du partenariat Condor et des distributeurs.

Le président de Hisense Moyen-Orient et Afrique, Jason Ou, s'engage à «offrir la meilleure qualité de sa catégorie aux clients». Pour sa part, Ismal Al Hurani, directeur de l'exploitation de Hisen-

se Moyen-Orient et Afrique du Nord, a soutenu que l'ouverture du magasin souligne une fois de plus la vision de la marque définie lors de son lancement en 1969, de devenir la marque d'électronique et d'électroménager la plus fiable au monde. «Grâce à la poursuite continue de l'innova-

tion scientifique et technologique, à nos plans d'expansion et au déploiement de nos produits les plus innovants, nous visons à devenir la marque préférée de la région pour des millions de consommateurs à travers l'Algérie et toute l'Afrique», a-t-il dit.

R.E.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Destruction de 47 000 plants de tabac à priser non déclarés dans la wilaya d'El Oued

La brigade régionale de la Gendarmerie nationale (GN) de Megrane (wilaya d'El Oued) a arrêté le propriétaire d'une ferme spécialisée dans la culture de « tabac à priser » non déclaré, avec la destruction de 47 000 plants, a indiqué vendredi un communiqué de ce corps sécuritaire. L'affaire a été enclenchée suite à des informations faisant état « de l'existence d'une ferme non déclarée s'étendant sur une superficie de quatre hectares, dédiée à la culture de

tabac à priser, qui est la matière première dans la fabrication du tabac à chiquer », précise la même source. Après avoir perquisitionné la ferme, il s'est avéré que le propriétaire était sur le point de récolter les cultures. 47 000 plants ainsi que d'autres plants prêts à être plantés ont été détruits.

Le propriétaire de la ferme a été arrêté et des procédures légales ont été engagées à son encontre, conclut le communiqué.

MÉDIAS : L'APS LANCE UNE PLATE-FORME DE CONTENUS NUMÉRIQUES

L'Agence de presse service a organisé, hier, une rencontre consacrée au lancement du projet de la plateforme numérique de diffusion de contenus audiovisuels. La cérémonie s'est déroulée en présence du ministre de la Communication, Mohamed Laagab, du conseiller du président de la République chargé de la Direction générale de la communication, Kamel Sidi Said, ainsi que des directeurs généraux de la Télévision algérienne, de la Radio nationale et de l'APS. Le projet vise à doter le champ audiovisuel national d'un contenu interactif. La plateforme numérique permettra aux différents établissements d'information d'interagir pour un meilleur service d'information.

R.N.

TAYEB ZITOUNI : 477 MARCHÉS DE PROXIMITÉ OUVERTS PENDANT LE RAMADHAN

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a annoncé qu'à l'occasion du mois sacré de Ramadan, 477 marchés de proximité ont été ouverts, avec la participation de 8 402 opérateurs économiques. Lors de la conférence économique du Conseil algérien du nouveau économique, sur l'initiative de remises spéciales pour le mois de Ramadhan, Zitouni a appelé tous les opérateurs à se joindre à cet effort et à une forte participation aux marchés de proximité, l'objectif étant de permettre au consommateur algérien d'acheter des produits à des prix imbattables, en raison de la réduction du nombre des intermédiaires.